



RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2025



TABLE DES MATIERES

Introduction	3
Chapitre 1 : Le contexte financier et économique.....	3
A) Le contexte hors zone euro	3
B) Le contexte en zone euro	4
C) France.....	5
Chapitre 2 : Les lois de finances 2025 - principaux éléments concernant les collectivités locales	8
A) Le contexte économique national.....	8
B) Eléments de prévisions budgétaires pour 2025	10
C) Mesures législatives et réglementaires	12
D) L'environnement de notre commune	13
1) La Région Grand Est	13
2) Le Conseil Départemental de Meurthe et Moselle	15
3) La Communauté de Communes du Bassin de Pont-à-Mousson	15
Chapitre 3 : Situation financière de la commune en 2024	16
A) La section de fonctionnement.....	16
1) Les recettes réelles de fonctionnement.....	17
2) Les dépenses de fonctionnement.....	19
B) La section d'investissement.....	22
1) Le poids de la dette	24
2) L'évolution de la dette.....	24
3) Point sur les emprunts.....	25
4) Investissements 2024.....	25
C) Les ratios d'Epargne et d'endettement.....	25
1) La capacité d'autofinancement (CAF) ou Epargne nette	26
2) La capacité de désendettement	27
Chapitre 4 : Les orientations budgétaires 2025	28
A) Les recettes de fonctionnement	28
1) La DGF (Dotation Globale de Fonctionnement).....	28
2) Taxes directes locales	28
3) Produits des services, ventes directes, participations.....	28
4) Autres dotations et recettes	28
B) Les dépenses de fonctionnement.....	29
1) Surveiller et contenir les dépenses de fonctionnement.....	29
2) Contenir la masse salariale tout en offrant un service de qualité à la population.	29
C) La programmation des investissements	29
1) Le remboursement du capital des emprunts	29
2) Les investissements courants	29
3) Les grands projets	30
D) La stratégie de financement	32

Introduction

Première étape du cycle budgétaire, le débat d'orientation budgétaire (DOB) permet au Conseil Municipal de débattre sur les orientations de la collectivité.

L'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République dite loi « NOTRe » a modifié différents éléments constitutifs du DOB en complétant les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat.

En référence au décret n° 2016-841 du 24 juin 2016, le rapport doit traiter :

- Des orientations budgétaires,
- Des engagements pluriannuels envisagés,
- De la structure et de la gestion de la dette.

En référence à la loi de programmation des finances publiques n° 2018-32 du 22 janvier 2018, le rapport présente :

- L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement,
- L'évolution du besoin de financement.

Outil d'information, le débat d'orientation budgétaire doit permettre aux élus locaux d'avoir une vision objective de l'environnement économique et de la situation de la ville afin d'éclairer leurs choix lors du prochain vote du budget primitif. Il sera pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Chapitre 1 : Le contexte financier et économique

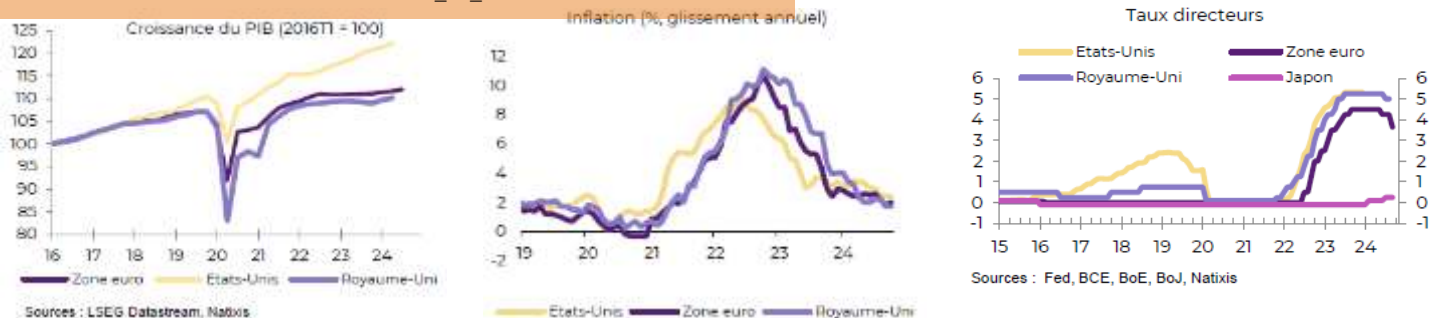
A) Le contexte hors zone euro

Monde : les banques centrales desserrent l'étai, le risque géopolitique monte d'un cran

La croissance mondiale est attendue sans véritable élan en 2024 et en 2025, autour de 3 %, avec des dynamiques régionales très différentes. Les États-Unis continuent de surperformer et de surprendre à la hausse avec une croissance attendue proche de 3 %, tandis que la zone Euro peine à se redresser avec une croissance qui serait inférieure à 1 % en 2024, avec une économie allemande toujours à l'arrêt. La Chine ralentit également avec une croissance qui serait inférieure à 5 %, ce qui a conduit le gouvernement chinois à annoncer une série de nouvelles mesures de soutien à l'économie.

La plupart des banques centrales des pays avancés (BCE, Fed, BoE, BNS, BoK, Riksbank, etc.) **ont commencé à desserrer l'étai du crédit** sur fond de nette décélération de l'inflation en 2024. La Banque Centrale Européenne a abaissé ses taux directeurs de 75 pbs à 3,25 % pour le taux de dépôt et ce mouvement se poursuivrait avec une nouvelle baisse de 25 pbs attendue en décembre et un taux terminal prévu à 2,0 % en juin 2025.

Le risque géopolitique se renforce par ailleurs dans de nombreux pays. L'intensification de la guerre en Ukraine et du conflit au Moyen-Orient avec un renforcement des tensions Iran-Israël en sont l'illustration. Sur le plan politique, l'élection de D. Trump fait peser le risque de la mise en place de tarifs douaniers et d'une politique plus imprévisible. En Europe, la France a un gouvernement qui ne dispose que d'une fragile majorité et la coalition gouvernementale en Allemagne présente de sérieux signes de fragilités.



B) Le contexte en zone euro

Zone Euro : l'activité a fait mieux que prévu au 3^{ème} trimestre, mais cela va-t-il durer ?

Scénario de croissance : une croissance anticipée du PIB de 0,8 % en 2024 et de 1,3 % en 2025 en zone Euro.

L'activité a progressé de +0,4 % T/T au T3 en zone Euro, après +0,2 % au T2, une hausse supérieure aux attentes du consensus des économistes. La dynamique de la croissance est toutefois très hétérogène : L'Espagne continue de surperformer avec +0,8 % T/T de croissance et l'activité a accéléré en France à +0,4 % T/T, soutenue par un effet temporaire lié aux Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris. L'économie allemande a échappé à la récession technique, avec une croissance de +0,2 % T/T, tandis que l'Italie a calé, avec une croissance nulle au T3. Pour le 4^{ème} trimestre 2024, une croissance du PIB de +0,3 % est estimée en zone Euro, avec de nouveau une forte hétérogénéité entre pays.

Inflation : une inflation estimée de 1,8 % en 2025 après 2,3 % et une inflation sous-jacente de 2,2 % après 2,9 %.

L'inflation a rebondi en octobre en zone Euro, passant de 1,7 % en septembre à 2,0 %. L'inflation sous-jacente est restée stable à 2,7 %, montrant de nouveaux signes de persistance, en particulier dans les services (3,9 %, quasi inchangée depuis le début de l'année), tandis que les prix des biens hors énergie ont légèrement accéléré, passant de 0,4 % à 0,5 % en glissement annuel. L'inflation continuera de diminuer en 2025, notamment au premier semestre en raison d'effets de base négatifs sur les prix de l'énergie, mais la baisse dans le secteur des services resterait lente.

Risques : l'élection de D. Trump fait peser un fort risque de mise en place de nouveaux droits de douanes sur les entreprises européennes. Selon nos estimations, une hausse des tarifs douaniers de 10 % conduirait à une baisse du PIB d'environ -0,5 % après un an et de -1 % après trois ans.

Prévisions

	2023	2024	2025
PIB (GA, %)	0,5	0,8	1,3
Consommation privée (GA, %)	0,8	0,8	1,1
Consommation publique (GA, %)	1,2	1,8	1,4
FBCF (GA, %)	1,1	-2,5	0,5
Exportations (GA, %)	-0,4	2,1	2,8
Importations (GA, %)	-0,7	-0,1	2,5
Commerce extérieur (contrib., %)	0,1	1,1	0,3
Inflation (%)	5,5	2,4	2,0
hors énergie et alim. non-transf. (%)	6,2	2,9	2,3

Source : Natixis



a. Retour à la réalité après les Jeux Olympiques ?

Scénario de croissance : une croissance anticipée du PIB de 1,1 % en 2024 et de 0,9 % en 2025 en France.

L'activité a progressé de +0,4 % T/T au 3ème trimestre, en ligne avec nos attentes. La croissance du PIB a bénéficié d'une impulsion temporaire liée aux JO de Paris, les ventes de billets et des droits de diffusion audiovisuelle étant comptabilisées au 3ème trimestre. L'estimation d'un effet JO de l'ordre de +0,25 pp semble raisonnable, avec un contrecoup similaire à attendre au T4 (croissance attendue à -0,1 % T/T au 4ème trimestre). Pour l'année 2025, la prévision de croissance pâtit d'une impulsion budgétaire négative avec un effort de 60 milliards € annoncé par le gouvernement. Il est estimé néanmoins que la réduction du déficit public sera probablement inférieure à celle annoncée et que celui-ci s'établira à 5,4 % en 2025 (vs 5,0 % attendu par le gouvernement), après 6,1 % en 2024.

Inflation : en moyenne annuelle, l'inflation (IPCH) française est estimée à 2,3 % en 2024 et 1,7 % en 2025.

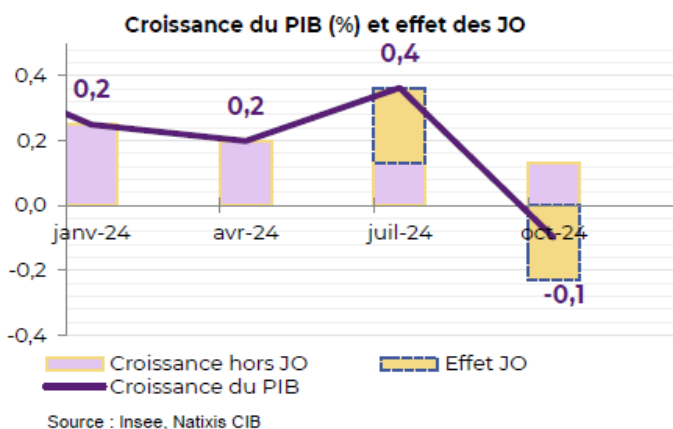
L'inflation (IPCH) française est ressortie en légère hausse en octobre, à 1,5 % en glissement annuel, après 1,4 % en septembre. L'inflation des services continue de baisser et l'inflation énergétique évolue désormais en territoire négatif en rythme annualisé. L'inflation des produits alimentaires et manufacturés se stabilise en rythme annualisé. Il est attendu que l'inflation française se redresse quelque peu en novembre et décembre, mais qu'elle reste inférieure à 2 %.

Risques : l'objectif de réduction du déficit public du gouvernement en 2025 est très ambitieux, avec un risque élevé de ne pas atteindre cette cible, en particulier sans majorité à l'Assemblée nationale.

Prévisions

	2023	2024	2025
PIB (MA, %)	1,1	1,1	0,9
Consommation privée (MA, %)	0,9	0,8	1,1
Consommation publique (MA, %)	0,8	2,1	1,1
FBCF (MA, %)	0,7	-1,7	-0,2
Exportations (MA, %)	2,5	1,7	1,8
Importations (MA, %)	0,7	-1,3	1,9
Commerce extérieur (contrib, %)	0,5	1,0	-0,1
Inflation IPCH (%)	5,7	2,3	1,7
<i>hors énergie et alim. non-transf. (%)</i>	<i>5,5</i>	<i>2,4</i>	<i>2,0</i>

Source : Natixis CIB

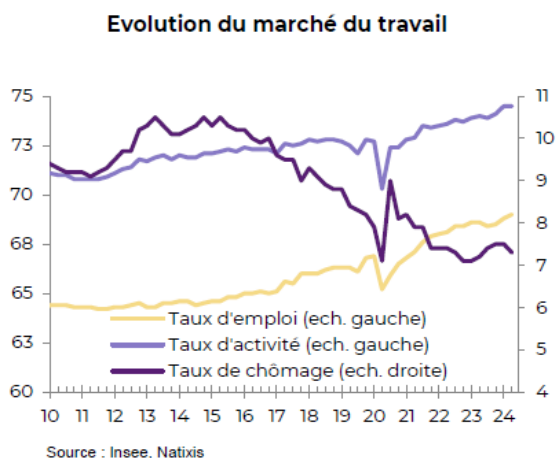
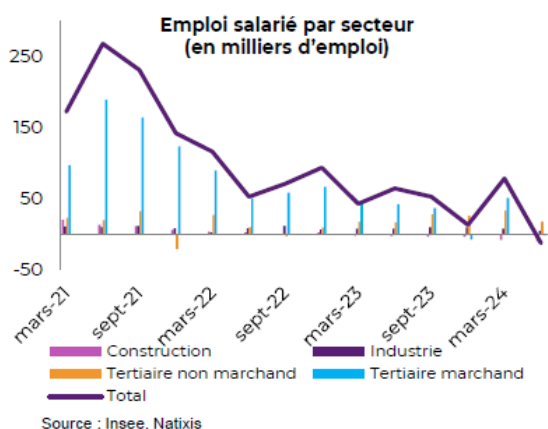


b. L'emploi privé présente des signes d'essoufflement

Après +0,3 % au T1-2024, l'emploi salarié s'est stabilisé au T2-2024, montrant des signes d'essoufflement, en particulier dans le secteur privé. Alors que l'emploi public continue de progresser (+16k au T2-2024, après +21k au T1-2024), la dynamique de l'emploi privé s'essouffle (-25k au T3-2024 après -28k au T2-2024), celui-ci se situant 0,3 % sous son pic de mars 2024. Les perspectives d'emploi restent dégradées dans les enquêtes de conjoncture, celles-ci s'établissant sous leur moyenne de long terme.

La croissance des salaires est stable à +2,9 % en glissement annuel au T2 2024 comme au T1-2024, avec des hausses plus marquées dans l'industrie (+3,4 %) que dans le tertiaire (+2,8 %) et la construction (+2,8 %). Comme au trimestre précédent, les salaires augmentent plus vite que les prix, permettant ainsi une amélioration du pouvoir d'achat des ménages.

Le taux de chômage a baissé de -0,2 point au T2-2024 à 7,3 % en France (hors Mayotte), mais reste au-dessus de la moyenne européenne (5,9 % en août 2024 après 5 mois à 6 %). Le taux d'activité est resté stable à 74,5 %, son plus haut niveau historique. Néanmoins, l'embellie demeure fragile dans un contexte de ralentissement de l'activité : les craintes des ménages concernant l'évolution du chômage augmentent nettement dans les enquêtes de conjoncture, tout en restant un peu inférieures à leur moyenne de long terme.



c. Nouveau dérapage du déficit public en 2024

En 2023, le déficit public s'est élevé à 5,5 % du PIB, après 4,7 % en 2022 et contre 4,4 % attendus dans le projet de loi de finances. Le creusement du déficit en 2023 s'explique par trois facteurs : une faible croissance spontanée des prélèvements obligatoires après deux années exceptionnelles post-covid ; la poursuite de baisses d'impôts pour plus de 10 milliards € ; et enfin, les dépenses publiques hors mesures exceptionnelles et hors charges d'intérêts qui ont continué d'augmenter à un rythme nettement supérieur à l'inflation.

En 2024, le déficit public devrait atteindre 6,1 % (contre 4,4 % dans le PLF et 5,5 % dans le Programme de stabilité), ce qui marquerait un deuxième dérapage consécutif pour le gouvernement, ce qui est inhabituel en dehors des périodes de crise.

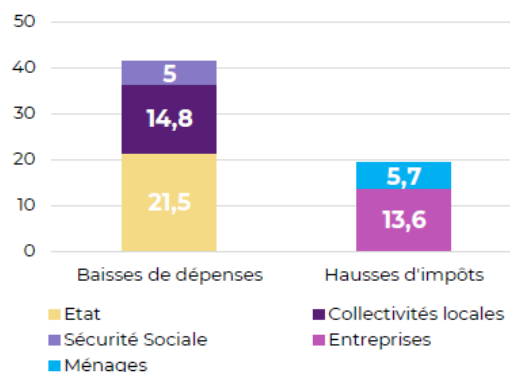
Le gouvernement BARNIER visait un effort de redressement budgétaire de 60,6 milliards € (~2 points de PIB) en 2025 pour ramener le déficit public à 5 %. Le « cocktail budgétaire » gouvernemental comprend un effort de 41,3 milliards € de réduction des dépenses et 19,3 milliards € de hausses d'impôts avec une croissance du PIB attendue à 1,1 %.

Prévisions du gouvernement

		2023	2024f	2025f
Croissance du PIB réel	%, MA	1.1	1.1	1.1
Déficit public	% PIB	-5.5	-6.1	-5.0
Recettes publiques	% PIB	51.0	50.9	51.1
Dépenses publiques	% PIB	56.4	56.8	56.4
Dette publique	% PIB	109.9	111.9	114.7
Prélèvements obligatoires	% PIB	43.2	42.8	43.6

Source : PLF 2025, Natixis

2/3 de l'effort prévu par le gouvernement passe par une réduction des dépenses et 1/3 par des hausses d'impôts (Mds€)



Source : PLF 2025, Natixis

d. Prévisions macro-économiques

Prévisions de croissance (PIB volume)

Prévisions annuelles France	2024	2025
Insee (déc. 2024)	+1,1%	/
Banque de France (déc. 2024)	+1,1%	+0,9%
Commission européenne (nov. 2024)	+1,1%	+0,8%
OCDE (déc. 2024)	+1,1%	+0,9%
FMI (oct. 2024)	+1,1%	+1,1%
Gouvernement (PLF 2025)	+1,1%	+1,1%

Prévisions annuelles Zone euro	2024	2025
BCE (déc. 2024)	+0,7%	+1,1%
Commission européenne (nov. 2024)	+0,8%	+1,3%
OCDE (déc. 2024)	+0,8%	+1,3%
FMI (oct. 2024)	+0,8%	+1,2%

Prévisions d'inflation*

Prévisions annuelles France	2025
Insee (déc. 2024)	/
Banque de France (déc. 2024) - IPCH	+1,6%
Commission européenne (nov. 2024) - IPCH	+1,9%
OCDE (déc. 2024) - IPCH	+1,6%
FMI (oct. 2024) - IPCH	+1,6%
Gouvernement (PLF 2025)	+1,8%

Prévisions annuelles Zone euro	2025
BCE (déc. 2024) - IPCH	+2,1%
Commission européenne (nov. 2024) - IPCH	+2,1%
OCDE (déc. 2024) - IPCH	+2,1%
FMI (oct. 2024) - IPCH	+2,0%

*Les prévisions d'inflation sont mesurées par l'indice des prix à la consommation (IPC) ou, si précisé, par l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH).

Évolution des taux d'intérêt



Chapitre 2 : Les lois de finances 2025 – principaux éléments concernant les collectivités locales



La loi spéciale : chronologie des faits



05/12/2024

Démission du Gouvernement

À la suite de la motion de censure du Gouvernement sur le PLFSS (art. 49 alinéa 3 Constitution) et **suspension des débats au Parlement sur les textes financiers.**



20/12/2024

Promulgation de la **loi spéciale** (art. 47 Constitution et 45 LOLF)

09/12/2024 Avis du Conseil d'État relatif à l'interprétation de l'article 45 LOLF (notamment sur l'intégration des prélèvements sur recettes)

11/12/2024 Dépôt à l'AN du Projet de loi spéciale

16/12/2024 Adoption par l'Assemblée nationale

18/12/2024 Adoption par le Sénat

20/12/2024 Promulgation par le Président de la République



30/12/2024

Promulgation du **décret n°2024-1253** portant répartition des crédits relatifs aux services votés (art. 47 Constitution) pour assurer la continuité des services publics



15/01/2025

Reprise de l'examen du projet de loi de finances (PLF) 2025 au Sénat ; vote prévu le 23 janvier



A) Le contexte économique national

Dans une plus forte mesure encore qu'en 2024, le PLF initial pour 2025 avait été établi et discuté dans un contexte d'austérité budgétaire. Anticipé à 6,1% à la fin 2024, le déficit public pourrait se creuser jusqu'à 6,9% à l'issue de l'exercice 2025, loin des 3% attendus selon les critères de Maastricht, sans mesures correctives.

Avant même la dissolution de l'Assemblée nationale et la formation du nouveau gouvernement Barnier, tombé au début du mois de décembre dernier, le précédent exécutif appelait à des économies massives de manière à contrôler le déficit public, et le ramener vers une trajectoire de réduction sur plusieurs années.

	2024	2025
Croissance (source : PLF initial 2025)	1,1%	1,1%
Déficit public (source : PLF initial 2025)	-6,1%	-5,0%
Inflation (source : PLF initial 2025)	+2,1%	+1,8%
Endettement en % du PIB (source : PLF 2025)	112,9%	114,7%

Le PLF initial pour 2025 poursuivait l'objectif de dégager 60,6 milliards d'euros de marges de manœuvre supplémentaires pour contenir le déficit public à 5% au terme de l'exercice 2025.

Parmi ces 60 milliards d'euros, 41,3 milliards d'euros concernaient des économies sur les dépenses, et 19,3 milliards d'euros provenaient de recettes nouvelles.

Ces 19,3 milliards d'euros de recettes nouvelles devaient être issues d'une taxation renforcée sur les Français les plus fortunés et les grands groupes.

Pour mémoire, la décomposition des 41,3 milliards d'euros de dépenses en moins s'établissait comme suit :

	En Mds €
Budget de l'Etat	21,5
Budget de la Sécurité sociale	14,8
Budget des collectivités locales	5,0
TOTAL	41,3

Le Projet de loi de finances initial, présenté à l'Assemblée nationale en octobre dernier, prévoyait trois grandes mesures d'économies portées par les collectivités locales :

Dans le détail, 3 milliards d'euros devaient être prélevés sur 400 à 450 collectivités ayant un budget supérieur à 40 millions d'euros et ne disposant pas d'une situation financière « trop » dégradée, de manière à abonder un fonds de réserve s'inspirant largement du dispositif d'auto-assurance envisagé par M. Bruno Le Maire, ancien ministre de l'Economie et des finances, à l'occasion des Assises des finances publiques organisées par Bercy en juin 2023.

Par ailleurs, il était prévu d'écrêter la dynamique de TVA reversée aux collectivités locales, destinée à compenser la suppression d'un certain nombre d'impôts locaux (taxe d'habitation sur les résidences principales et cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises principalement). Economie anticipée : 1,2 milliard d'euros.

De plus, le taux du fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) devait diminuer pour s'établir à 14,850% à compter de 2025, contre 16,404% jusqu'en 2024. L'éligibilité au fonds des dépenses de fonctionnement devait être supprimée. L'économie attendue de cette mesure était de 800 millions d'euros.

En synthèse :

Mesure	Economie prévue
Prélèvement pour abonder le fonds de réserve	3 Mds €
Ecrêtement de la dynamique de TVA	1,2 Md €
Recentrage / diminution du taux de compensation du FCTVA	0,8 Md €
TOTAL	5,0 Mds €

A ces 5 milliards d'euros annoncés devaient être ajoutés les effets d'autres mesures d'économies :

- **Baisse du fonds vert de 2,5 milliards d'euros à 1 milliard d'euros en 2025.**
- **Augmentation du taux de cotisation employeur pour financer le retour à l'équilibre de la CNRACL**, avec un surcoût estimé à plus d'un milliard d'euros pour les collectivités en 2025.

Cependant, **une motion de censure** votée le 4 décembre dernier contre le gouvernement Barnier, alors que ce dernier avait engagé sa responsabilité sur le Projet de loi de financement de la sécurité sociale 2025, a stoppé net les débats parlementaires, alors que le Sénat était en train d'examiner le volet « dépenses » du PLF.

Devant cette situation, l'Assemblée nationale le 16 décembre puis le Sénat le 18 décembre ont adopté un **projet de loi de finances spéciale**, devant permettre à l'Etat de pouvoir prélever les impôts et d'assurer le fonctionnement des services publics au début de l'année 2025, dans l'attente du vote d'une loi de finances initiale 2025 en bonne et due forme.

La loi de finances spéciale n°2024-1188 du 20 décembre 2024 comporte ainsi quatre articles :

Article 1	L'Etat est autorisé à percevoir les impôts, dont les impôts locaux, jusqu'à l'entrée en vigueur de la loi de finances initiale 2025.
Article 2	Inscription explicite dans la loi des prélèvements sur les recettes de l'Etat (dont la DGF) à destination des collectivités locales, selon les montants 2024.
Article 3	L'Etat est autorisé à emprunter en 2025.
Article 4	Les organismes de sécurité sociale, dont la CNRACL, sont autorisés à emprunter en 2025.

En complément de cette loi de finances spéciale, **le décret n°2024-1253 a été publié au Journal Officiel le 31 décembre dernier**. Ce décret porte répartition des crédits relatifs aux services votés pour 2025, selon les mêmes montants que ceux prévus en 2024.

Depuis le vote de cette loi de finances spéciale, les débats budgétaires ont repris au Parlement, en suivant la méthode et le calendrier suivants :

Etape 1	Reprise des débats parlementaires au Sénat le 15 janvier dernier sur la version du texte discutée par le Sénat sur la deuxième partie du PLF initial relative aux dépenses
Etape 2	Vote solennel du Sénat le 23 janvier puis organisation d'une commission mixte paritaire, puis retour du texte à l'Assemblée nationale pour une seconde lecture avec possibilité de modifier ou de supprimer des mesures (mais pas d'en ajouter de nouvelles)
Etape 3	Adoption de la loi de finances 2025 prévue pour la mi-février
Etape 4	Dépôt éventuel d'un projet de loi de finances rectificatif ou plus probablement d'un projet de loi portant diverses dispositions économiques, financières et sociales afin d'adopter des mesures faisant consensus entre les parlementaires (soutien aux agriculteurs, indexation du barème de l'impôt sur le revenu sur l'inflation, etc...)

B) Eléments de prévisions budgétaires pour 2025

S'agissant des dispositions concernant les collectivités locales, la loi de finances pour 2025 devrait selon toute probabilité se rapprocher du texte retravaillé « en deux fois » par le Sénat, dans un premier temps à la fin du mois de novembre dernier, et dans un second temps depuis la mi-janvier.

Le « fardeau » reposant sur les collectivités locales devrait ainsi passer de 5 milliards d'euros dans le PLF initial à 2,2 milliards d'euros dans le texte définitif.

Les éléments présentés ci-dessous ne sont valables que si la loi de finances 2025 est adoptée par le Parlement.

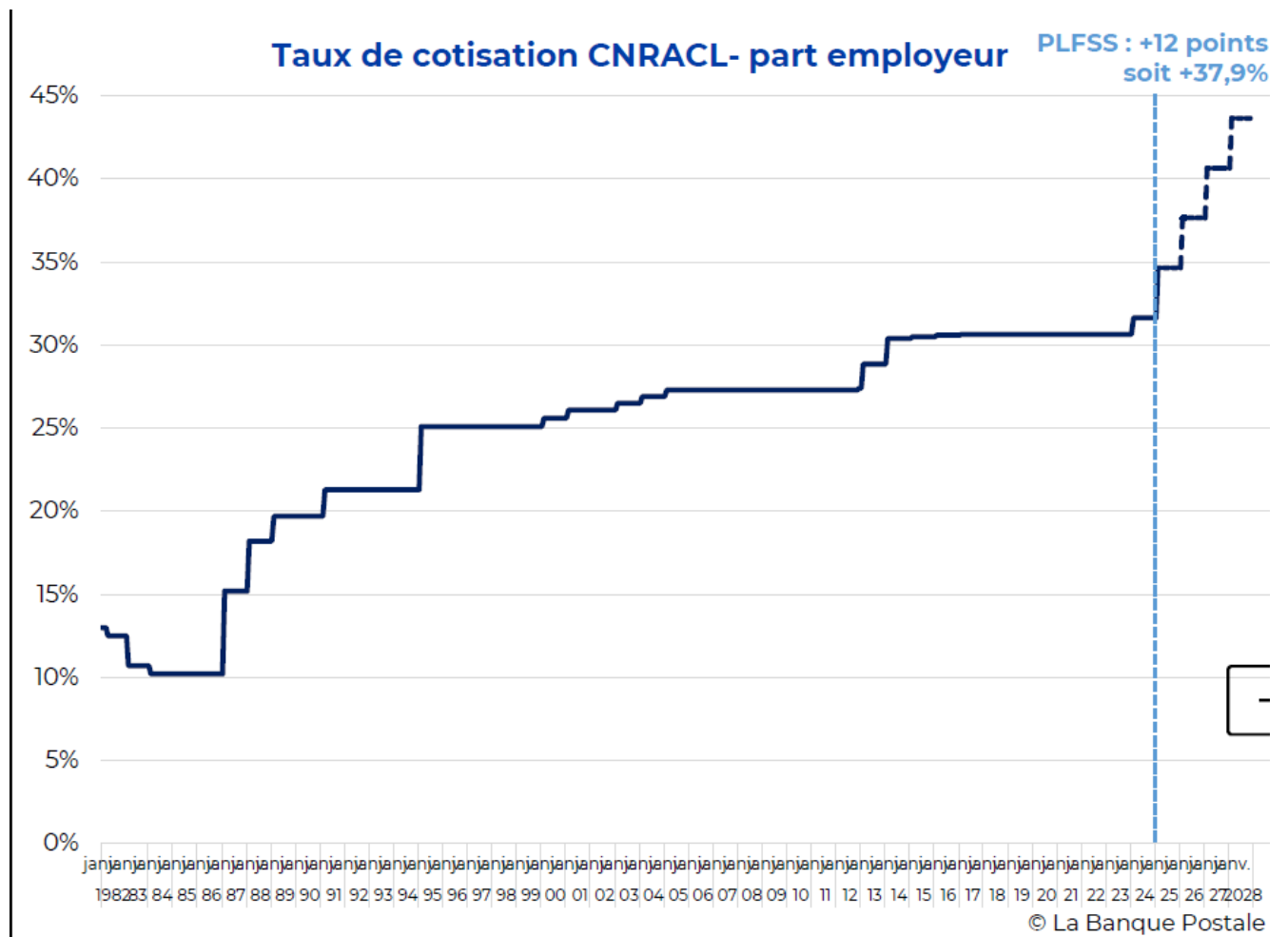
Dotation globale de fonctionnement (DGF)	<p>La DGF des communes devrait augmenter de 290 millions d'euros par un nouvel abondement de l'Etat, soit :</p> <ul style="list-style-type: none">• +150 millions d'euros pour l'enveloppe de DSR (+6,7%)• +140 millions d'euros pour l'enveloppe de DSU (+5,0%) <p>L'enveloppe de la dotation d'intercommunalité des EPCI devrait augmenter de 90 millions d'euros (+5,1%), en application de l'article L.5211-28 du CGCT.</p> <p>Les communes classées dans une zone France ruralité revitalisation percevront une double majoration de leur DSR :</p> <ul style="list-style-type: none">- 30% sur la fraction bourg-centre (majoration qui existait déjà du temps des ZRR)- 20% sur la fraction péréquation (nouvelle mesure) <p>Les communes auparavant classées en ZRR, et non reclassées en zone FRR, devraient également percevoir ces majorations, grâce à un amendement voté par le Sénat et ayant reçu un avis favorable du Gouvernement en fin d'année dernière.</p>
Soutien à l'investissement local	<p>Aucune nouvelle décision d'attribution de DETR / DSIL / DSID ne peut intervenir en l'absence de loi de finances votée « en bonne et due forme ».</p> <p>Par ailleurs, M. Rebsamen, Ministre de l'Aménagement du territoire et de la Décentralisation, a déclaré devant les Sénateurs en amont de l'examen des amendements du PLF 2025 qu'il proposera une « <i>baisse limitée des dotations d'investissement, en préservant la DETR</i> ». <i>Aucun chiffre précis n'a été évoqué à ce stade.</i></p>
Mesures d'économies	<p>Les trois principales mesures d'économies envisagées dans le PLF initial devraient connaître des destins différents :</p> <ul style="list-style-type: none">• La mesure prévoyant une baisse du taux de remboursement du FCTVA et la suppression des dépenses de fonctionnement de l'assiette d'éligibilité devrait être supprimée ;• La mesure prévoyant le gel du dynamisme des fractions de TVA devrait être conservée et faire économiser 1,2 milliard d'euros à l'Etat ;• La mesure qui prévoyait la création d'un fonds de réserve de 3 milliards d'euros devrait être profondément modifiée. Le nouveau dispositif envisagé serait abondé d'un prélèvement d'un milliard d'euros « seulement » mais concernerait plus de 2000 collectivités disposant de niveaux de potentiel financier et de revenus élevés. Toutefois, la plus grande partie de ces prélèvements devrait être redistribuée sur plusieurs années aux collectivités contributrices, tandis qu'un pourcentage marginal irait abonder les différents dispositifs de péréquation existants.
Incertitudes	<p>Certaines mesures techniques ont été mises en suspens, parmi lesquelles l'intégration de certaines communes ex ZRR dans le nouveau dispositif France ruralité revitalisation, ou encore la prorogation de certains dispositifs d'exonération et d'abattement fiscal dans les zones urbaines.</p> <p>Une autre incertitude existe au sujet de la rétroactivité au 1^{er} janvier 2025 de certaines mesures qui pourraient être prises dans la loi de finances 2025.</p>

C) Mesures législatives et réglementaires

❖ Revalorisation des bases locatives de +1,7%



❖ Taux de cotisation à la Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales



D) L'environnement de notre commune

Evolution de la population

Population au 1er Janvier 2025 : 4 642 habitants
Densité au km ² : 269,8 habitants / km ²

Ce chiffre est pris en compte par la Préfecture pour le calcul de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF).

1) La Région Grand Est

La Région Grand Est a voté son Budget Primitif 2025 qui s'élève à près de 4,1 milliards d'euros contre 4,5 milliards en 2024.

Dans ce climat d'incertitude, la Région Grand Est a choisi de réduire fortement ses dépenses de fonctionnement tout en maintenant un niveau d'investissement parmi les plus élevés de son histoire.

Avec un budget global de 4,1 milliards d'euros, dont 1,6 milliard consacré aux investissements, elle poursuit son ambition d'améliorer le quotidien des habitants tout en soutenant les grandes transitions économiques, sociales et environnementales.

Maintenir l'investissement pour améliorer le quotidien des habitants

Dans ce contexte, la Région fait le pari de l'avenir et privilégie la qualité de ses politiques publiques. L'objectif est de maintenir les efforts pour accompagner les habitants du Grand Est dans leur quotidien et améliorer leur cadre de vie, à travers quatre priorités :

1. Le Pacte pour les Ruralités : revitaliser les territoires ruraux

A travers le Pacte pour les Ruralités, la Région entend répondre aux aspirations des habitants des communes rurales du Grand Est et accompagner ces territoires pour en faire des lieux attractifs et dynamiques :

- Soutien aux commerces de proximité grâce à des dispositifs d'accompagnement et des aides ciblées, notamment le coup de pouce rural.
- Amélioration de l'accès aux services publics et à la santé : déploiement de véhicules médicaux mobiles pour le dépistage de pathologies (ex. : cancer du sein) et expérimentation de béguinages pour maintenir les personnes âgées dans leur cadre de vie.
- Préservation de l'environnement rural avec des actions comme le Plan Haies, la désimperméabilisation des sols ou encore l'initiative « Mon village, espace de biodiversité ».
- Développement d'infrastructures culturelles et sportives accessibles dans les zones rurales, pour encourager la cohésion sociale et le vivre-ensemble.

2. Les mobilités du quotidien : simplifier et décarboner les déplacements

La Région consacre 1,6 milliard d'euros aux mobilités, dont 512 millions d'euros en investissement. Parmi les actions menées :

- Acquisition de 30 rames Régiolis transfrontalières et modernisation des lignes ferroviaires, notamment les petites lignes rurales.
- Développement de la multimodalité avec des investissements dans les infrastructures cyclables (Plan vélo, véloroutes, aides à l'achat de vélos spécifiques).
- Amélioration de l'offre numérique avec la plateforme fluo.grandest.fr, qui permettra l'achat de titres de transport et la réservation de vélos en libre-service.
- Soutien aux centres de maintenance (Montigny-lès-Metz, Culmont-Chalindrey, Strasbourg)
- Gestion et modernisation des 525 km de routes nationales transférées à la Région dès 2025, avec des travaux ciblés sur la sécurité et la biodiversité (voir communiqué spécifique plus loin).

3. L'avenir des jeunes : investir dans l'éducation, la formation et l'égalité des chances

Un budget d'1 milliard d'euros, dont 300 millions en investissement, est dédié à l'éducation et à la formation des jeunes, avec les objectifs suivants :

- Modernisation des lycées pour en faire des établissements écoresponsables et adaptés aux défis numériques et environnementaux.
- Plan de désimperméabilisation des cours des lycées, avec un objectif de 100 cours transformées d'ici 2030.
- Développement de parcours de formation personnalisés pour les publics vulnérables (bénéficiaires du RSA, jeunes sans qualification) et intégration de compétences liées à l'intelligence artificielle.
- Projets éducatifs ambitieux comme le programme Villa Médicis à Rome ou les voyages d'étude au Mémorial de la Shoah, pour former des citoyens éclairés.
- Renforcement du sport scolaire et universitaire avec le programme Mon campus à vélo et la rénovation des équipements sportifs.

4. L'amélioration du cadre de vie : santé, environnement et bien-être des habitants

Le quotidien des habitants est au cœur des priorités de la Région Grand Est qui investit pour améliorer leur qualité de vie, à travers des initiatives concrètes :

- Santé : développement de maisons de santé pluridisciplinaires, soutien à la télémédecine, et mise en place de véhicules dédiés à la santé des femmes.
- Environnement : investissements dans la rénovation énergétique des logements, soutien aux énergies renouvelables via la Société d'Économie Mixte (SEM) Grand Est Énergie ou encore des projets comme les ombrières photovoltaïques.
- Préservation des ressources naturelles : mise en œuvre de la feuille de route régionale pour l'eau, avec des programmes de récupération des eaux pluviales et de gestion des inondations.
- Développement culturel : plan de diffusion culturelle renforcé dans les zones rurales et soutien à des projets touristiques écoresponsables comme les itinérances douces.

Soutenir ce qui fait l'identité du Grand Est

En 2025, la Région renforce ses investissements dans les secteurs qui définissent pleinement son identité, en concentrant ses actions sur l'agriculture et les forêts, avec un soutien à la bioéconomie, l'adaptation au changement climatique et le renforcement des circuits courts. L'industrie bénéficie également d'une attention particulière avec l'accélération de la décarbonation industrielle et l'accompagnement des entreprises locales dans leur transformation écologique et numérique. Enfin, la coopération transfrontalière est renforcée à travers des relations privilégiées, notamment avec les Länder allemands, et le développement de projets européens, consolidant ainsi la position du Grand Est comme région-pivot en Europe.

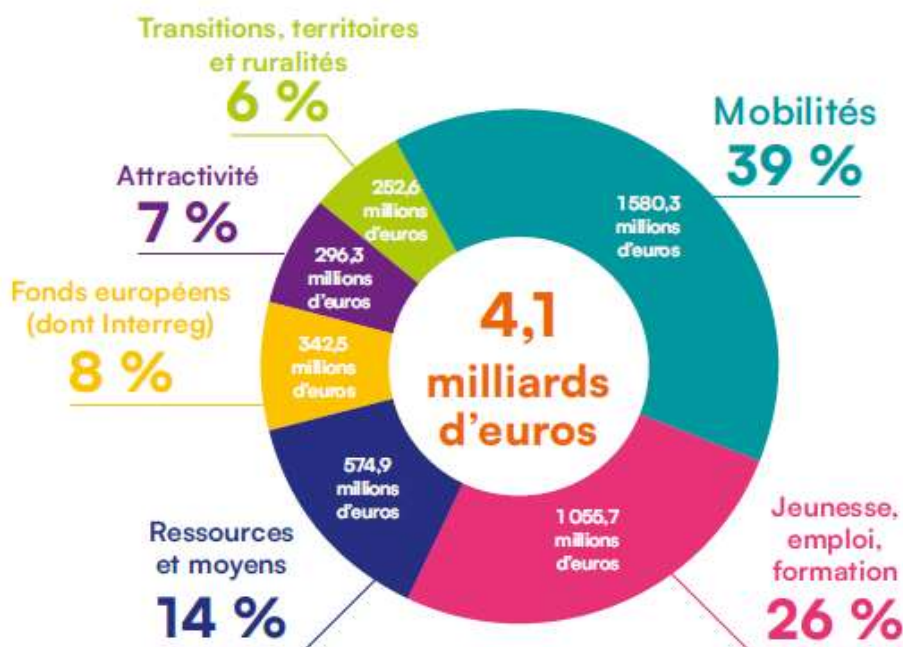
Un effort inédit de réduction des dépenses de fonctionnement

Pour répondre aux contraintes budgétaires, la Région adopte une gestion rigoureuse et réduit ses dépenses de fonctionnement de 5 %, notamment par des mesures d'optimisation : limitation des déplacements des agents, rationalisation des dépenses administratives, ou encore modernisation énergétique de ses bâtiments.

Ce budget ambitieux, malgré un cadre budgétaire réduit, illustre la capacité de la Région Grand Est à conjuguer rigueur, ambition et engagement au service de ses habitants et de ses territoires.

Les chiffres clés du budget 2025

Le budget de la Région pour 2025 s'élève à près de 4,1 milliards d'euros, dont près de 1,6 milliard mobilisés pour les investissements.



2) Le Conseil Départemental de Meurthe et Moselle

Face au climat d'incertitude, les élus et les élus du Conseil départemental n'ont pas encore adopté le budget 2025 de la collectivité.

3) La Communauté de Communes du Bassin de Pont-à-Mousson

Le budget 2025 sera voté lors d'un Conseil communautaire courant mars/avril 2025.

La CCBPAM souhaite poursuivre les objectifs généraux qu'elle s'efforce d'atteindre chaque année :

- Conserver une dynamique de développement du Bassin de vie comme inscrit dans le projet de territoire ;
- Maintenir un niveau raisonnable d'investissements afin de préparer l'avenir et d'accompagner la relance de l'économie locale ;
- Garantir la stabilité des taux de fiscalité ménage (Taxe foncière et Taxe foncière Non Bâti) ;
- Préserver l'autofinancement pour conserver suffisamment de marges de manœuvre.

Chapitre 3 : Situation financière de la commune en 2024

A) La section de fonctionnement

	2020	2021	2022	2023	2024
Recettes totales de fonctionnement (tous budgets)	5 581 236 €	5 729 908 €	6 212 275 €	6 545 916 €	6 753 100 €
Budget général	4 438 303 €	4 350 498 €	4 755 682 €	5 097 467 €	5 321 192 €
Budget Assainissement	538 040 €	756 455 €	730 823 €	855 401 €	781 651 €
Budget Eau	475 394 €	544 424 €	533 932 €	509 112 €	650 256 €
Budget lotissement Bazonvaux	129 499 €	78 531 €	191 837 €	83 936 €	0 €
Recettes réelles de fonctionnement (tous budgets)	5 490 006 €	5 636 470 €	6 115 306 €	6 457 458 €	6 670 084 €
Budget général	4 431 880 €	4 344 012 €	4 748 995 €	5 090 981 €	5 313 960 €
Budget Assainissement	462 347 €	678 617 €	652 939 €	777 647 €	709 945 €
Budget Eau	466 280 €	535 310 €	525 084 €	504 894 €	646 179 €
Budget lotissement Bazonvaux	129 499 €	78 531 €	188 287 €	83 936 €	0 €
Dépenses totales de fonctionnement (tous budgets)	3 541 927 €	3 461 364 €	3 793 590 €	4 266 870 €	4 248 803 €
Budget général	2 686 465 €	2 641 167 €	2 847 794 €	3 313 486 €	3 294 279 €
Budget Assainissement	522 848 €	499 665 €	521 122 €	596 340 €	613 884 €
Budget Eau	281 646 €	320 532 €	316 772 €	357 043 €	340 640 €
Budget lotissement Bazonvaux	50 968 €	0 €	107 902 €	0 €	0 €
Dépenses réelles de fonctionnement (tous budgets)	2 841 652 €	2 921 345 €	3 088 064 €	3 551 308 €	3 658 313 €
Budget général	2 394 245 €	2 488 504 €	2 634 977 €	2 992 081 €	3 100 517 €
Budget Assainissement	228 094 €	179 612 €	201 119 €	275 607 €	290 103 €
Budget Eau	219 312 €	253 229 €	248 418 €	283 620 €	267 692 €
Budget lotissement Bazonvaux	0 €	0 €	3 550 €	0 €	0 €
Masse salariale (tous budgets)	1 537 086 €	1 623 468 €	1 729 109 €	1 725 794 €	1 934 342 €
Budget général	1 399 800 €	1 486 317 €	1 602 597 €	1 591 501 €	1 785 944 €
Budget Assainissement	67 282 €	66 508 €	62 316 €	65 832 €	73 505 €
Budget Eau	70 005 €	70 643 €	64 197 €	68 461 €	74 894 €
Budget lotissement Bazonvaux	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €

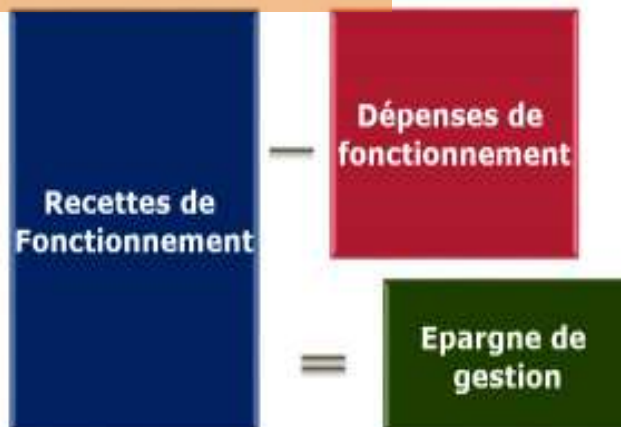
Les recettes réelles de fonctionnement, en comparaison avec 2023, ont augmenté de 3,29%.

La moyenne depuis 2020 se situe à 6 073 865 €.

Les dépenses réelles de fonctionnement, en comparaison avec 2023, ont augmenté de 3,01 %.

La moyenne depuis 2020 se situe à 3 212 136 €.

Les charges de personnel ont augmenté de 12,08 % entre 2023 et 2024.



Epargne de gestion

Pour l'année 2024, la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement se traduit par un excédent de fonctionnement dit Epargne de Gestion de 3 011 771 €.

1) Les recettes réelles de fonctionnement

Budget général	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024 (estimé)	Variation 2024/2023 (en €)	Variation 2024/2023 (en %)
Chapitre 013 : Atténuations de charges	90 842,52 €	79 675,68 €	6 326,56 €	3 600,92 €	2 719,14 €	-881,78 €	-24,49%
Chapitre 70 : Produits des services	243 523,48 €	262 471,31 €	319 458,58 €	442 237,75 €	435 883,92 €	-6 353,83 €	-1,44%
Chapitre 73 : Impôts et taxes	2 123 941,96 €	2 251 783,09 €	2 533 935,81 €	2 712 350,78 €	2 794 467,28 €	82 116,50 €	3,03%
Chapitre 74 : Dotations et participations	883 612,24 €	942 748,90 €	904 736,31 €	946 083,98 €	995 898,33 €	49 814,35 €	5,27%
Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante	485 812,88 €	361 310,07 €	374 693,72 €	359 115,62 €	633 397,37 €	274 281,75 €	76,38%
Chapitre 76 : Produits financiers	2,50 €	2,50 €	3,00 €	5,00 €	5,00 €	0,00 €	0,00%
Chapitre 77 : Produits exceptionnels	234 588,26 €	76 463,76 €	194 066,43 €	211 812,21 €	6 791,66 €	-205 020,55 €	-96,79%
Chapitre 78 : Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions					29 023,29 €	29 023,29 €	
Chapitre 002 : Excédent de fonctionnement reporté	369 556,44 €	369 556,44 €	415 774,25 €	415 774,25 €	415 774,25 €	0,00 €	0,00%
TOTAL RRF	4 431 880,28 €	4 344 011,75 €	4 748 994,66 €	5 090 980,51 €	5 313 960,24 €	222 979,73 €	4,38%

Budget Assainissement	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024 (estimé)	Variation 2024/2023 (en €)	Variation 2024/2023 (en %)
Chapitre 013 : Atténuations de charges	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
Chapitre 70 : Produits des services	458 807,70 €	618 372,02 €	589 838,17 €	666 460,00 €	494 123,84 €	-172 336,16 €	-25,86%
Chapitre 73 : Impôts et taxes		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
Chapitre 74 : Dotations et participations	0,00 €	4 653,00 €	2 201,00 €	3 412,00 €		-3 412,00 €	-100,00%
Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante	3 538,82 €	55 592,10 €	34 082,54 €	12 088,70 €	76 417,38 €	64 328,68 €	532,14%
Chapitre 76 : Produits financiers	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
Chapitre 77 : Produits exceptionnels	0,00 €	0,00 €	14,56 €	6,11 €		-6,11 €	-100,00%
Chapitre 78 : Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions					43 723,42 €	43 723,42 €	
Chapitre 002 : Excédent de fonctionnement reporté	0,00 €	0,00 €	26 802,99 €	95 680,39 €	95 680,39 €	0,00 €	0,00%
TOTAL RRF	462 346,52 €	678 617,12 €	652 939,26 €	777 647,20 €	709 945,03 €	-67 702,17 €	-8,71%

Budget Eau	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024 (estimé)	Variation 2024/2023 (en €)	Variation 2024/2023 (en %)
Chapitre 013 : Atténuations de charges	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
Chapitre 70 : Produits des services	442 640,52 €	329 629,65 €	313 273,96 €	353 722,34 €	422 540,98 €	68 818,64 €	19,46%
Chapitre 73 : Impôts et taxes	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
Chapitre 74 : Dotations et participations	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 522,80 €	1 638,00 €	115,20 €	7,57%
Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante	5,88 €	10 003,48 €	18 752,36 €	3 751,73 €	25 268,01 €	21 516,28 €	573,50%
Chapitre 76 : Produits financiers	991,05 €	1 001,70 €	3 058,05 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
Chapitre 77 : Produits exceptionnels	0,00 €	927,00 €	0,00 €	13,05 €	501,36 €	488,31 €	3741,84%
Chapitre 78 : Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions					44 156,28 €	44 156,28 €	
Chapitre 002 : Excédent de fonctionnement reporté	22 642,93 €	193 748,26 €	190 000,00 €	145 884,26 €	152 073,93 €	6 189,67 €	4,24%
TOTAL RRF	466 280,38 €	535 310,09 €	525 084,37 €	504 894,18 €	646 178,56 €	141 284,38 €	27,98%

Budget Lotissement Bazonvaux	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024 (estimé)	Variation 2024/2023 (en €)	Variation 2024/2023 (en %)
Chapitre 013 : Atténuations de charges	0,00 €	0,00 €	0,00 €		0,00 €	0,00 €	
Chapitre 70 : Produits des services	54 372,00 €	0,00 €	109 756,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
Chapitre 73 : Impôts et taxes	0,00 €	0,00 €	0,00 €		0,00 €	0,00 €	
Chapitre 74 : Dotations et participations	0,00 €	0,00 €	0,00 €		0,00 €	0,00 €	
Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,54 €	0,00 €	-0,54 €	-100,00%
Chapitre 76 : Produits financiers	0,00 €	0,00 €	0,00 €		0,00 €	0,00 €	
Chapitre 77 : Produits exceptionnels	0,00 €	0,00 €	0,00 €		0,00 €	0,00 €	
Chapitre 002 : Excédent de fonctionnement reporté	75 127,31 €	78 531,47 €	78 531,47 €	83 935,76 €	0,00 €	-83 935,76 €	-100,00%
TOTAL RRF	129 499,31 €	78 531,47 €	188 287,47 €	83 936,30 €	0,00 €	-83 936,30 €	-100,00%

TOUS BUDGETS	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024 (estimé)	Variation 2024/2023 (en €)	Variation 2024/2023 (en %)
Chapitre 013 : Atténuations de charges	90 842,52 €	79 675,68 €	6 326,56 €	3 600,92 €	2 719,14 €	-881,78 €	-24,49%
Chapitre 70 : Produits des services	1 199 343,70 €	1 210 472,98 €	1 332 326,71 €	1 462 420,09 €	1 352 548,74 €	-109 871,35 €	-7,51%
Chapitre 73 : Impôts et taxes	2 123 941,96 €	2 251 783,09 €	2 533 935,81 €	2 712 350,78 €	2 794 467,28 €	82 116,50 €	3,03%
Chapitre 74 : Dotations et participations	883 612,24 €	947 401,90 €	906 937,31 €	951 018,78 €	997 536,33 €	46 517,55 €	4,89%
Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante	489 357,58 €	426 905,65 €	427 528,62 €	374 956,59 €	735 082,76 €	360 126,17 €	96,04%
Chapitre 76 : Produits financiers	993,55 €	1 004,20 €	3 061,05 €	5,00 €	5,00 €	0,00 €	0,00%
Chapitre 77 : Produits exceptionnels	234 588,26 €	77 390,76 €	194 080,99 €	211 831,37 €	7 293,02 €	-204 538,35 €	-96,56%
Chapitre 78 : Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions					116 902,99 €	116 902,99 €	
Chapitre 002 : Excédent de fonctionnement reporté	467 326,68 €	641 836,17 €	711 108,71 €	741 274,66 €	663 528,57 €	-77 746,09 €	-10,49%
TOTAL RRF TOUS BUDGETS	5 490 006,49 €	5 636 470,43 €	6 115 305,76 €	6 457 458,19 €	6 670 083,83 €	212 625,64 €	3,29%

a. La fiscalité

Année	2020	2021	2022	2023	2024
Taux taxe d'habitation	13,27%	13,27%*	13,27%*	13,27%	13,27%
Taux taxe foncière sur le bâti	14,00%	31,86%	32,34%	32,34%	32,34%
Taux taxe foncière sur le non bâti	28,90%	29,48%	29,92%	29,92%	29,92%

* taux Taxe d'Habitation maintenu au taux de 2020 pour les résidences secondaires et la Taxe d'Habitation sur les Logements Vacants

En 2024, les taux n'ont pas évolué.

b. Les dotations

Les dotations ont augmenté de 1,58 % en 2024.

Dotations	2020	2021	2022	2023	2024	Variation 2024/2023
Dotation Globale de Fonctionnement	439 210,00 €	434 618,00 €	434 885,00 €	428 941,00 €	423 384,00 €	-1,30%
Dotation de solidarité rurale	253 114,00 €	266 952,00 €	282 839,00 €	293 239,00 €	312 668,00 €	6,63%
Dotation nationale de péréquation	26 121,00 €	25 131,00 €	25 534,00 €	21 181,00 €	19 063,00 €	-10,00%
Dotation biodiversité et aménités rurales				18 721,00 €	18 721,00 €	0,00%
TOTAL	718 445,00 €	726 701,00 €	743 258,00 €	743 361,00 €	755 115,00 €	1,58%

2) Les dépenses réelles de fonctionnement

Budget général	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024 (estimé)	Variation 2024/2023 (en €)	Variation 2024/2023 (en %)
Chapitre 011 : Charges à caractère général	652 497,23 €	703 760,48 €	704 504,81 €	923 002,93 €	961 617,24 €	38 614,31 €	4,18%
Chapitre 012 : Charges de personnel	1 399 799,72 €	1 486 317,00 €	1 602 596,91 €	1 591 501,49 €	1 785 943,84 €	194 442,35 €	12,22%
Chapitre 014 : Atténuation de produits	86 468,00 €	86 343,00 €	86 495,00 €	93 050,00 €	86 644,00 €	-6 406,00 €	-6,88%
Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante	237 963,11 €	199 855,52 €	231 008,22 €	195 574,89 €	237 119,18 €	41 544,29 €	21,24%
Chapitre 66 : Charges financières	10 561,52 €	7 924,03 €	6 165,64 €	5 809,78 €	4 115,02 €	-1 694,76 €	-29,17%
Chapitre 67 : Charges exceptionnelles	6 955,64 €	4 304,33 €	4 206,60 €	13 918,20 €	2 397,70 €	-11 520,50 €	-82,77%
Chapitre 68 : Dotations provisions semi-budgétaires	0,00 €	0,00 €	0,00 €	169 223,29 €	22 680,51 €	-146 542,78 €	-86,60%
Chapitre 002 : Déficit de fonctionnement reporté	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
TOTAL DRF	2 394 245,22 €	2 488 504,36 €	2 634 977,18 €	2 992 080,58 €	3 100 517,49 €	108 436,91 €	3,62%

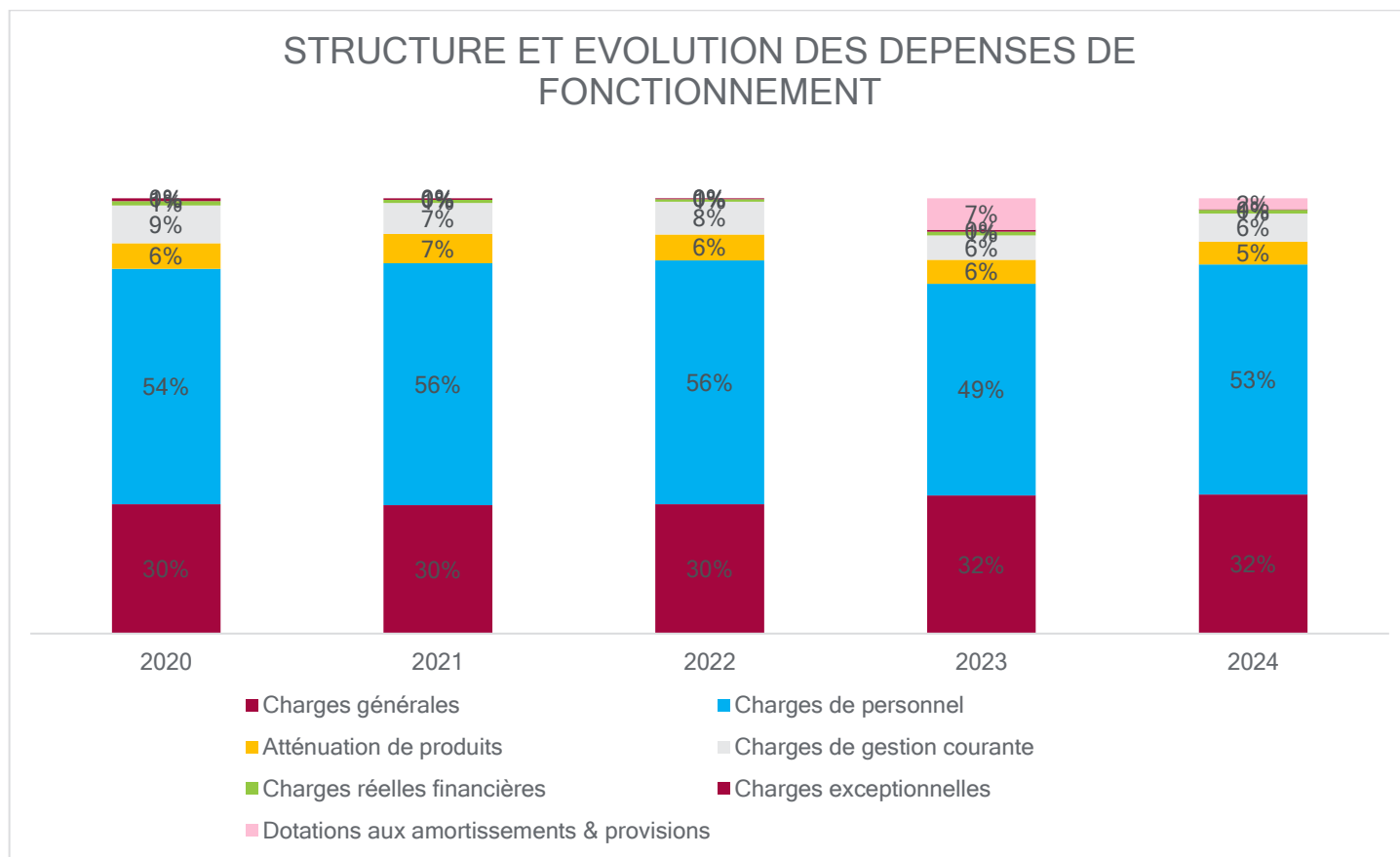
Budget Assainissement	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024 (estimé)	Variation 2024/2023 (en €)	Variation 2024/2023 (en %)
Chapitre 011 : Charges à caractère général	131 664,74 €	89 477,45 €	123 761,33 €	139 554,34 €	152 011,48	12 457,14 €	8,93%
Chapitre 012 : Charges de personnel	67 281,54 €	66 507,73 €	62 315,54 €	65 831,70 €	73 504,68	7 672,98 €	11,66%
Chapitre 014 : Atténuation de produits	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		0,00 €	
Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante	4 953,96 €	3 755,24 €	503,75 €	1 503,89 €	0,97	-1 502,92 €	-99,94%
Chapitre 66 : Charges financières	17 296,39 €	13 555,73 €	13 464,85 €	24 993,97 €	26 537,12	1 543,15 €	6,17%
Chapitre 67 : Charges exceptionnelles	6 897,63 €	6 316,13 €	1 073,83 €	0,00 €	3 084,05	3 084,05 €	
Chapitre 002 : Déficit de fonctionnement reporté	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
Chapitre 68 : Dotations aux amortissements, dépréc. & provision	0,00 €	0,00 €	0,00 €	43 723,42 €	34 964,44	-8 758,98 €	-20,03%
TOTAL DRF	228 094,26 €	179 612,28 €	201 119,30 €	275 607,32 €	290 102,74 €	14 495,42 €	5,26%

Budget Eau	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024 (estimé)	Variation 2024/2023 (en €)	Variation 2024/2023 (en %)
Chapitre 011 : Charges à caractère général	59 896,91 €	68 937,23 €	86 390,08 €	64 940,91 €	55 036,81	-9 904,10 €	-15,25%
Chapitre 012 : Charges de personnel	70 004,98 €	70 643,18 €	64 196,86 €	68 461,16 €	74 893,74	6 432,58 €	9,40%
Chapitre 014 : Atténuation de produits	79 573,00 €	109 817,00 €	96 565,00 €	102 499,00 €	102 745,00	246,00 €	0,24%
Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante	4 790,32 €	3 462,17 €	750,90 €	2 113,29 €	2,09	-2 111,20 €	-99,90%
Chapitre 66 : Charges financières	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00	0,00 €	
Chapitre 67 : Charges exceptionnelles	5 046,84 €	369,05 €	514,92 €	1 449,00 €	1 517,04	68,04 €	4,70%
Chapitre 68 : Dotations aux amortissements, dépréc. & provision				44 156,28 €	33 497,59	-10 658,69 €	-24,14%
Chapitre 002 : Déficit de fonctionnement reporté	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		0,00 €	
TOTAL DRF	219 312,05 €	253 228,63 €	248 417,76 €	283 619,64 €	267 692,27 €	-15 927,37 €	-5,62%

Budget Lotissement Bazonvaux	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024 (estimé)	Variation 2024/2023 (en €)	Variation 2024/2023 (en %)
Chapitre 011 : Charges à caractère général	0,00 €	0,00 €	3 550,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	#DIV/0!
Chapitre 012 : Charges de personnel	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	#DIV/0!
Chapitre 014 : Atténuation de produits	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	#DIV/0!
Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	#DIV/0!
Chapitre 66 : Charges financières	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	#DIV/0!
Chapitre 67 : Charges exceptionnelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	#DIV/0!
Chapitre 002 : Déficit de fonctionnement reporté	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	#DIV/0!
TOTAL DRF	0,00 €	0,00 €	3 550,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	#DIV/0!

TOUS BUDGETS	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024 (estimé)	Variation 2024/2023 (en €)	Variation 2024/2023 (en %)
Chapitre 011 : Charges à caractère général	844 058,88 €	862 175,16 €	918 206,22 €	1 127 498,18 €	1 168 665,53 €	41 167,35 €	3,65%
Chapitre 012 : Charges de personnel	1 537 086,24 €	1 623 467,91 €	1 729 109,31 €	1 725 794,35 €	1 934 342,26 €	208 547,91 €	12,08%
Chapitre 014 : Atténuation de produits	166 041,00 €	196 160,00 €	183 060,00 €	195 549,00 €	189 389,00 €	-6 160,00 €	-3,15%
Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante	247 707,39 €	207 072,93 €	232 262,87 €	199 192,07 €	237 122,24 €	37 930,17 €	19,04%
Chapitre 66 : Charges financières	27 857,91 €	21 479,76 €	19 630,49 €	30 803,75 €	30 652,14 €	-151,61 €	-0,49%
Chapitre 67 : Charges exceptionnelles	18 900,11 €	10 989,51 €	5 795,35 €	15 367,20 €	6 998,79 €	-8 368,41 €	-54,46%
Chapitre 68 : Dotations aux amortissements, dépréc. & provision				257 102,99 €	91 142,54 €	-165 960,45 €	-64,55%
Chapitre 002 : Déficit de fonctionnement reporté	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
TOTAL DRF TOUS BUDGETS	2 841 651,53 €	2 921 345,27 €	3 088 064,24 €	3 551 307,54 €	3 658 312,50 €	107 004,96 €	3,01%

STRUCTURE ET EVOLUTION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT



a. Les charges à caractère général

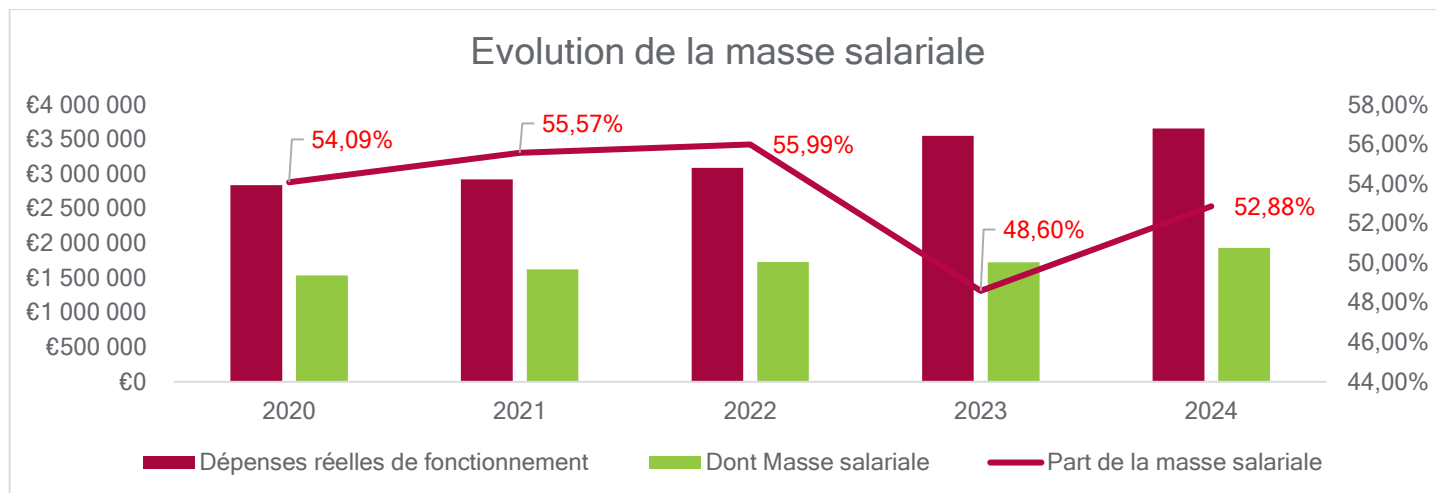
D'un montant de 1 168 665,53 €, les charges à caractère général sont inférieures de - 349 212 € par rapport au budget prévisionnel. Elles ont cependant augmenté de + 41 167 € soit + 3,65 % par rapport à 2023.

Cette augmentation concerne en majorité la maintenance des bâtiments et les contrats de prestations de services.

b. Les dépenses de personnel

Les charges de personnel ont augmenté de + 208 548 € (+12,08%) par rapport à 2023. Cette forte augmentation est principalement la conséquence d'un nombre important d'arrêts maladie et des remplacements qui en ont découlé.

Le coût du personnel représente environ 52,88 % des dépenses totales de fonctionnement (48,60 % en 2023).



B) La section d'investissement

	2020	2021	2022	2023	2024 (estimé)
Recettes totales d'investissement (tous budgets)	3 892 300 €	4 296 823 €	4 827 613 €	5 085 674 €	6 460 258 €
Budget général	2 645 355 €	3 356 116 €	3 650 641 €	3 905 019 €	4 851 299 €
Budget Assainissement	563 085 €	399 534 €	559 140 €	656 143 €	998 155 €
Budget Eau	632 892 €	541 172 €	513 480 €	524 512 €	610 804 €
Budget lotissement Bazonvaux	50 968 €	0 €	104 352 €	0 €	0 €
Recettes réelles d'investissement (tous budgets)	2 986 065 €	3 541 519 €	3 954 362 €	4 220 189 €	5 662 927 €
Budget général	2 178 020 €	2 988 168 €	3 270 098 €	3 433 691 €	4 462 600 €
Budget Assainissement	248 887 €	79 481 €	239 137 €	335 410 €	674 374 €
Budget Eau	559 158 €	473 869 €	445 126 €	451 088 €	525 953 €
Budget lotissement Bazonvaux	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Dépenses totales d'investissement (tous budgets)	3 883 672 €	3 102 337 €	3 855 808 €	3 645 733 €	3 408 067 €
Budget général	2 448 997 €	2 160 345 €	3 127 174 €	3 301 676 €	2 989 515 €
Budget Assainissement	977 194 €	564 563 €	343 925 €	148 199 €	141 206 €
Budget Eau	159 023 €	129 939 €	133 669 €	49 169 €	277 345 €
Budget lotissement Bazonvaux	298 458 €	247 490 €	251 040 €	146 688 €	0 €
Dépenses réelles d'investissement (tous budgets)	3 586 483 €	2 798 613 €	3 591 114 €	3 407 353 €	3 118 210 €
Budget général	2 267 459 €	1 943 574 €	2 952 762 €	3 145 267 €	2 787 345 €
Budget Assainissement	882 057 €	486 725 €	266 041 €	70 445 €	69 500 €
Budget Eau	138 509 €	120 825 €	124 821 €	44 952 €	261 364 €
Budget lotissement Bazonvaux	298 458 €	247 490 €	247 490 €	146 688 €	0 €

Les recettes réelles d'investissement, en comparaison avec 2023, ont augmenté de 34,19 %.
La moyenne depuis 2020 se situe à 4 073 012 €.

Les dépenses réelles d'investissement, en comparaison avec 2023, ont diminué de 8,49 %.
La moyenne depuis 2020 se situe à 3 300 354 €.

Recettes réelles d'investissement

TOUS BUDGETS	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024 (estimé)	Variation 2024/2023 (en €)	Variation 2024/2023 (en %)
Chapitre 001 : Excédent d'investissement reporté	972 580,41 €	670 226,90 €	1 607 004,51 €	1 118 493,20 €	1 586 628,84 €	468 135,64 €	41,85%
Chapitre 024 : Produits des cessions d'immobilisations	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
Chapitre 10 : Dotations, fonds divers et réserves	1 756 064,90 €	1 964 954,54 €	1 777 607,48 €	2 116 656,62 €	2 053 008,59 €	-63 648,03 €	-3,01%
Chapitre 13 : Subventions d'investissement reçues	255 905,06 €	857 684,90 €	567 235,21 €	983 880,17 €	1 999 840,81 €	1 015 960,64 €	103,26%
Chapitre 16 : Emprunts et dettes assimilés	1 514,23 €	3 522,20 €	2 284,00 €	1 158,92 €	5 274,62 €	4 115,70 €	355,13%
Chapitre 21 : Immobilisations corporelles	0,00 €	0,00 €	230,45 €	0,00 €	500,67 €	500,67 €	
Chapitre 23 : Immobilisations en cours	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
Chapitre 26 : Participations et créances rattachées à des participations					4 573,47 €	4 573,47 €	
Chapitre 27 : Autres immobilisations financières	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
Chapitre 45 : Comptabilité distincte rattachée	0,00 €	45 130,20 €	0,00 €	0,00 €	13 099,60 €	13 099,60 €	
TOTAL RRI TOUS BUDGETS	2 986 064,60 €	3 541 518,74 €	3 954 361,65 €	4 220 188,91 €	5 662 926,60 €	1 442 737,69 €	34,19%

Dépenses réelles d'investissement

TOUS BUDGETS	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024 (estimé)	Variation 2024/2023 (en €)	Variation 2024/2023 (en %)
Chapitre 001 : Déficit d'investissement reporté	712 880,49 €	661 599,30 €	412 518,26 €			0,00 €	
Chapitre 13 : Subventions d'investissement reçues	0,00 €	6 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
Chapitre 16 : Emprunts et dettes assimilés	141 439,62 €	121 404,94 €	162 865,86 €	207 623,23 €	159 369,04 €	-48 254,19 €	-23,24%
Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles	114 728,38 €	145 028,56 €	192 415,57 €	121 455,49 €	177 932,80 €	56 477,31 €	46,50%
Chapitre 204 : Subventions d'équipement versées	0,00 €	49 022,86 €	0,00 €	67 520,62 €	114 274,79 €	46 754,17 €	69,24%
Chapitre 21 : Immobilisations corporelles	215 823,07 €	1 075 763,01 €	537 294,77 €	537 525,06 €	249 601,67 €	-287 923,39 €	-53,56%
Chapitre 23 : Immobilisations en cours	2 356 121,37 €	738 794,79 €	2 256 379,09 €	2 326 539,94 €	2 399 358,23 €	72 818,29 €	3,13%
Chapitre 26 Participations et créances rattachées à des participations	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	4 573,47 €	4 573,47 €	
Chapitre 27 : Autres immobilisations financières	360,00 €	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
Chapitre 45 : Comptabilité distincte rattachée	45 130,20 €	0,00 €	29 640,00 €	0,00 €	13 099,60 €	13 099,60 €	
TOTAL DRI TOUS BUDGETS	3 586 483,13 €	2 798 613,46 €	3 591 113,55 €	3 407 352,54 €	3 118 209,60 €	-289 142,94 €	-8,49%

1) Le poids de la dette

La dette communale est très faible comparée aux communes de la même strate.

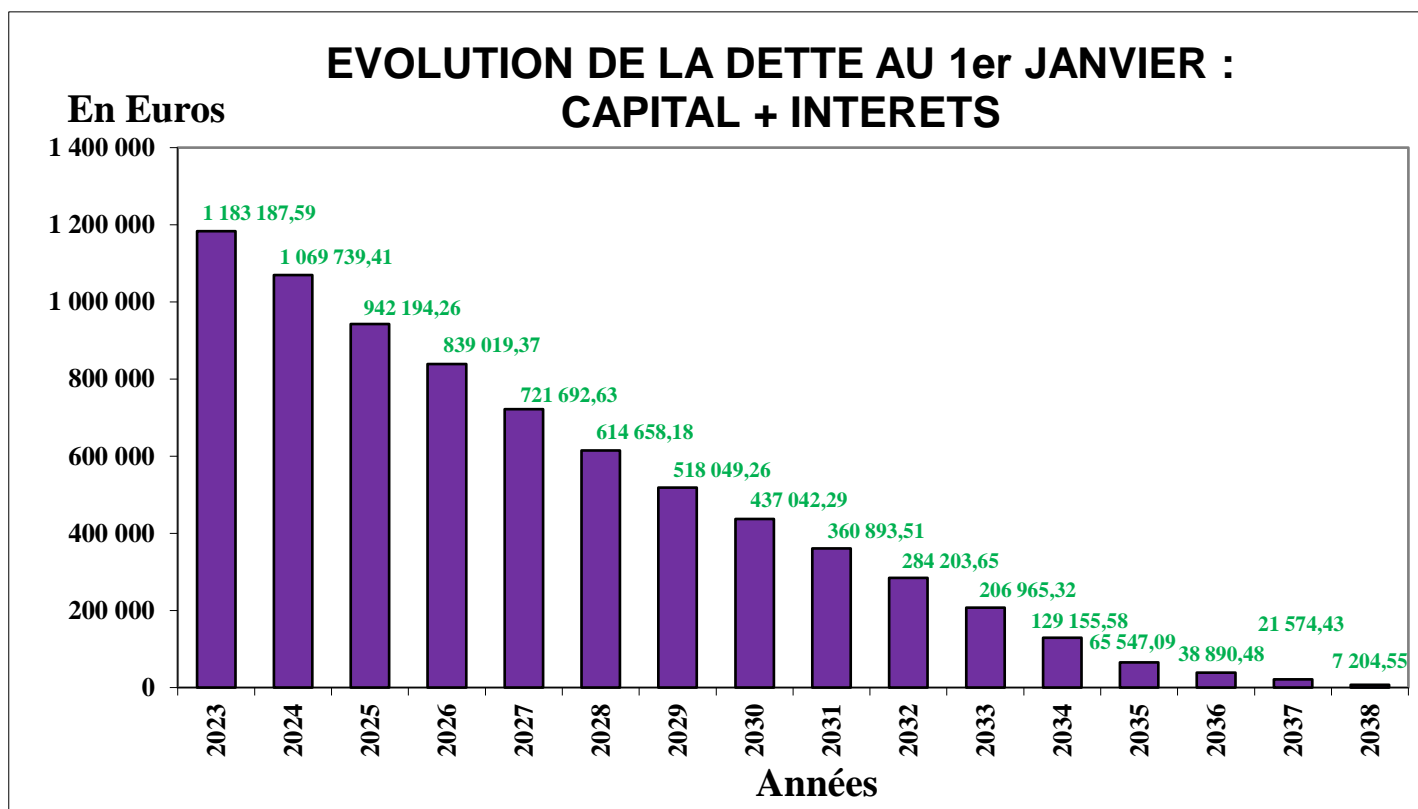
	2020	2021	2022	2023	2024
Encours (dette) au 31/12/N	1 396 466 €	1 277 034 €	1 166 495 €	1 054 751 €	941 771 €
Annuité de la dette	165 291 €	140 976 €	129 434 €	141 444 €	143 302 €
dont capital	139 257 €	119 433 €	110 538 €	111 745 €	112 980 €
dont intérêts	26 034 €	21 544 €	18 896 €	29 699 €	30 322 €
Nombre d'habitants	4807	4817	4750	4697	4642
Poids de la dette par habitant	291 €	265 €	246 €	225 €	203 €
Poids des remboursements/habitant/an	34 €	29 €	27 €	30 €	31 €

Le remboursement annuel du capital et le paiement des intérêts représente environ 31 €/an/habitant et le poids de la dette représente environ 203 €/habitant ; contre 653 €/habitant dans le département (source 2023).

En comparaison avec les communes de la même strate, Dieulouard a un niveau d'endettement plus faible, calculé en nombre d'habitants, que ce soit au niveau local ou national.

Dette	Montant en €	Montant en € par hab. pour la catégorie démographique			
		Notre Commune	Département	Région	National
Encours total de la dette au 31/12/2024	941 771 €	203 €/hab.	653 €/hab.	577 €/hab.	710 €/hab.
Annuités des dettes bancaires et assimilées	143 302 €	31€/an/hab.	85€/an/hab.	85 €/an/hab.	93 €/hab.

2) L'évolution de la dette



3) Point sur les emprunts

La commune n'a contracté aucun emprunt toxique.

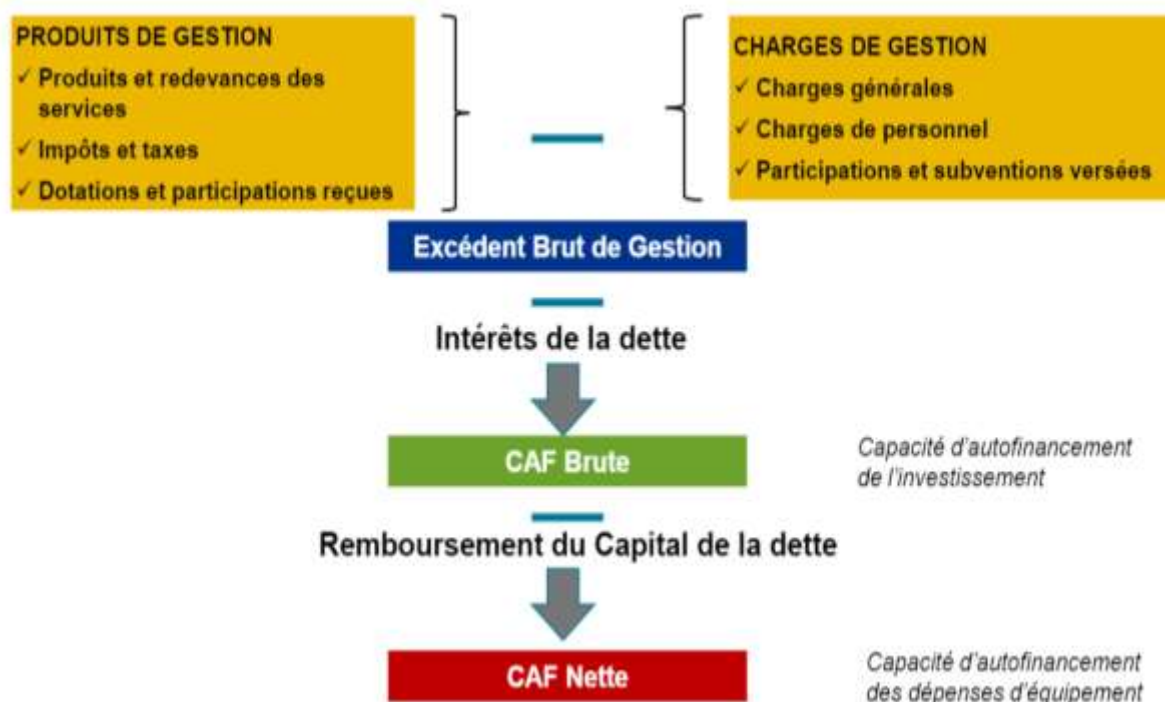
Budget	Etablissements	Type d'emprunt	Fin d'engagement	Capital restant dû au 31/12/2024	Montant de l'emprunt initial	Libellé
Général	CREDIT MUTUEL	Taux fixe	30/01/2029	84 737,40 €	250 000,00 €	TRAVAUX DIVERS INVESTISSEMENT
Général	CAISSE EPARGNE	Taux fixe	20/06/2027	57 357,89 €	136 417,44 €	TRAVAUX DIVERS INVESTISSEMENT
Général	CAF 54	Taux fixe	01/10/2033	74 392,20 €	165 316,00 €	PRET CAF POLE ENFANCE
Assainissement	CREDIT MUTUEL	Taux fixe	30/06/2038	176 489,62 €	250 000,00 €	TRAVAUX ASSAINISSEMENT
Assainissement	CAISSE FRANCAISE FINANCEMENT LOCAL	Taux révisable	01/05/2034	208 780,53 €	400 000,00 €	TRAVAUX ASSAINISSEMENT
Assainissement	CAISSE FRANCAISE FINANCEMENT LOCAL	Taux fixe	01/11/2034	200 000,00 €	400 000,00 €	TRAVAUX ASSAINISSEMENT 2014
Assainissement	CRCA LORRAINE	Taux variable	14/03/2036	140 436,62 €	300 000,00 €	EMPRUNT STEP 2010 ASS4
				942 194,26 €	1 901 733,44 €	

4) Investissements 2024

Le montant des investissements pour tous les budgets est de 3 118 210 €.

	2020	2021	2022	2023	2024 (estimé)
Montants des dépenses réelles de la section d'investissement (hors restes à réaliser)	3 586 483 €	2 798 613 €	3 591 114 €	3 407 353 €	3 118 210 €
Montant des dépenses réelles de la section d'investissement par habitant	746 €	581 €	756 €	725 €	672 €
Nbre d'habitants	4807	4817	4750	4697	4642

C) Les ratios d'Epargne et d'endettement



1) La capacité d'autofinancement (CAF) ou Epargne nette

La **capacité d'autofinancement brute** (CAF brute) représente l'excédent résultant du fonctionnement utilisable pour financer les opérations d'investissement (remboursements de dettes, dépenses d'équipement...).

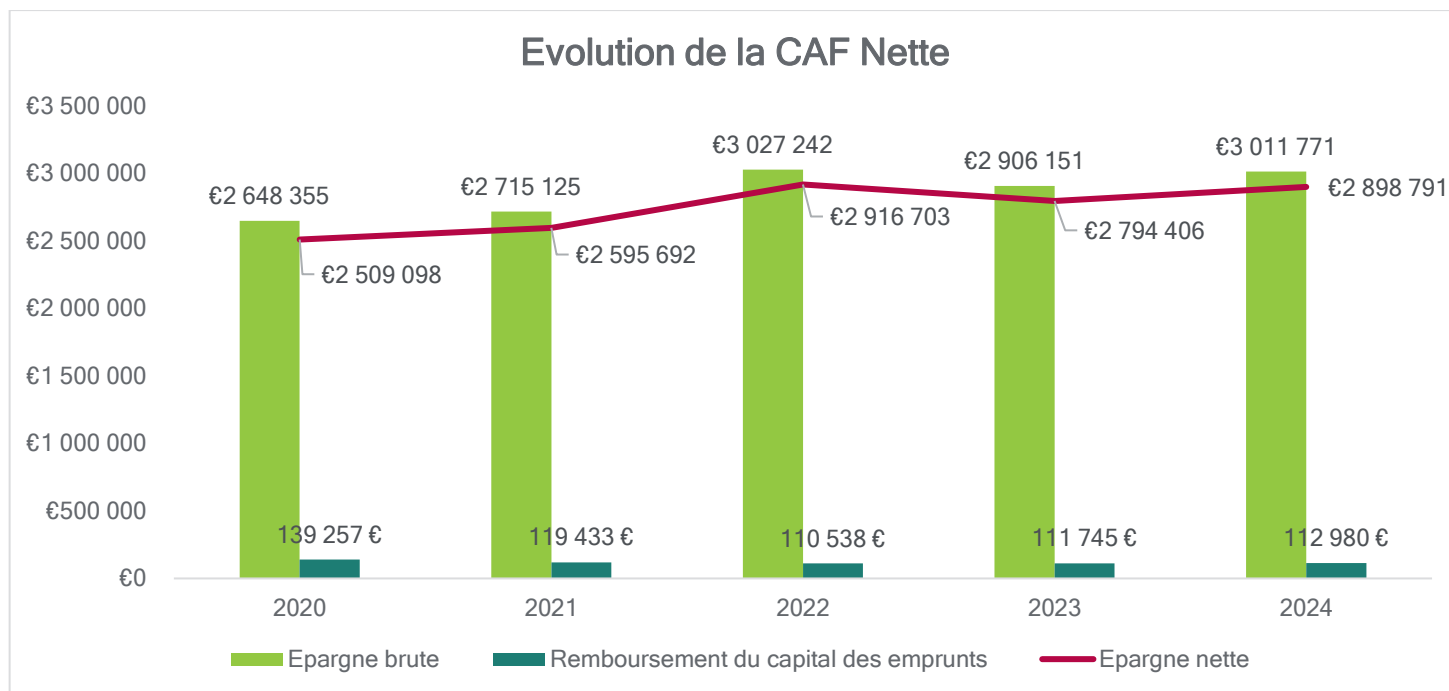
Elle est calculée par différence entre les produits réels (hors produits de cession d'immobilisation) et les charges réelles (hors valeur comptable des immobilisations cédées) de fonctionnement.

La CAF brute est en priorité affectée au **remboursement des dettes en capital**.

La **capacité d'autofinancement nette** (CAF nette) représente l'excédent résultant du fonctionnement après remboursement des dettes en capital. Elle représente le **reliquat disponible pour autofinancer des nouvelles dépenses d'équipement**. La CAF nette est une des composantes du financement disponible.

La CAF nette est un indicateur de gestion qui mesure, exercice après exercice, la capacité de la collectivité à dégager au niveau de son fonctionnement des ressources propres pour financer ses dépenses d'équipement, une fois ses dettes remboursées.

	2020	2021	2022	2023	2024 (estimé)
Recettes réelles de fonctionnement	5 490 006 €	5 636 470 €	6 115 306 €	6 457 458 €	6 670 084 €
Dépenses réelles de fonctionnement	2 841 652 €	2 921 345 €	3 088 064 €	3 551 308 €	3 658 313 €
Epargne brute	2 648 355 €	2 715 125 €	3 027 242 €	2 906 151 €	3 011 771 €
Remboursement du capital des emprunts	139 257 €	119 433 €	110 538 €	111 745 €	112 980 €
Epargne nette	2 509 098 €	2 595 692 €	2 916 703 €	2 794 406 €	2 898 791 €

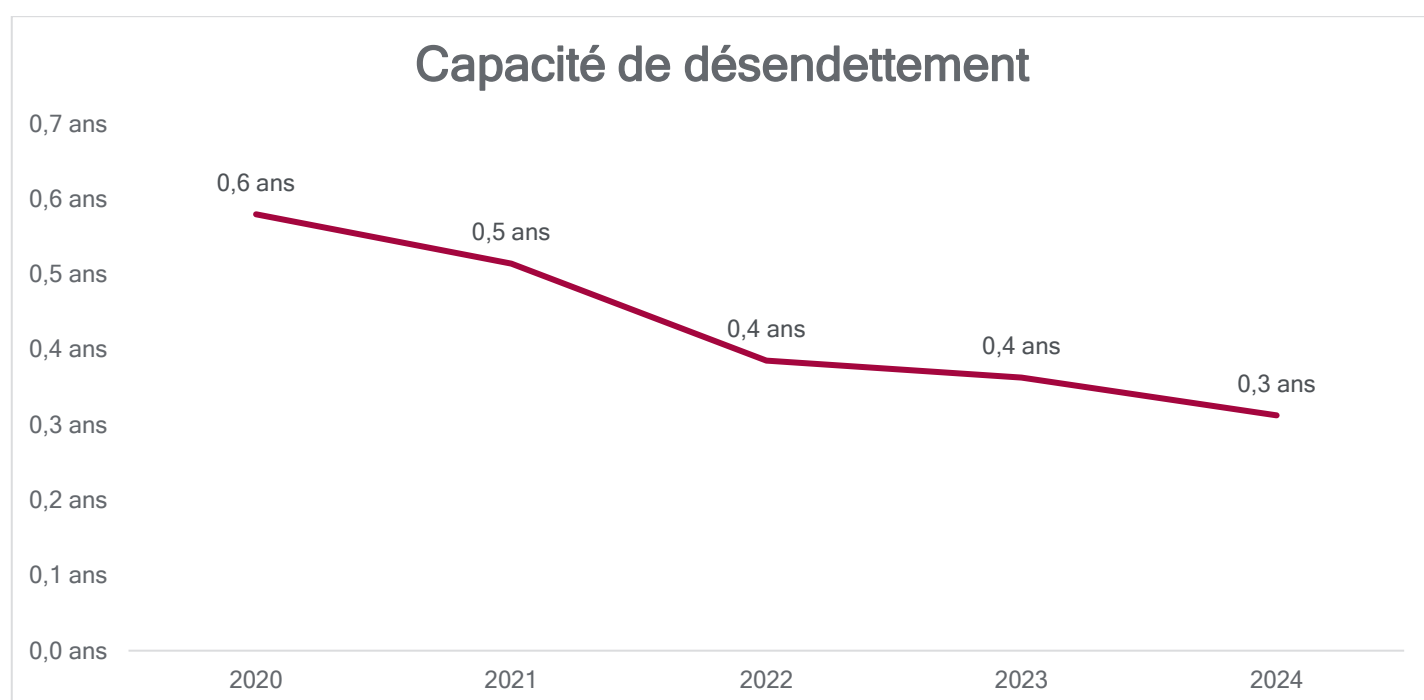


Depuis plusieurs années, la commune dégager une CAF nette suffisante pour le remboursement du capital de la dette et pour la poursuite de nouveaux investissements structurants.

2) La capacité de désendettement

La commune poursuit son désendettement.

	2020	2021	2022	2023	2024 (estimé)
CAF brute	2 648 355 €	2 715 125 €	3 027 242 €	2 906 151 €	3 011 771 €
Remboursement du capital des emprunts	139 257 €	119 433 €	110 538 €	111 745 €	112 980 €
CAF nette	2 509 098 €	2 595 692 €	2 916 703 €	2 794 406 €	2 898 791 €
Encours au 31 décembre	1 535 723 €	1 396 466 €	1 166 495 €	1 054 751 €	941 771 €
Capacité de désendettement	0,6 ans	0,5 ans	0,4 ans	0,4 ans	0,3 ans



Chapitre 4 : Les orientations budgétaires 2025

La préanalyse de la situation financière 2025 de la commune nous permet de constater une situation favorable pour poursuivre la mise en œuvre des projets communaux.

A) Les recettes de fonctionnement

1) La DGF (Dotation Globale de Fonctionnement)

La dotation forfaitaire d'une commune est composée :

- Du montant de dotation forfaitaire perçu (notifié) en 2024 ;
- D'une part liée, dans le cas général, à la variation de la population entre 2024 et 2025 (cette part est négative en cas de perte d'habitants et positive en cas de hausse de population) ;
- D'un écrêtement appliqué sur la dotation forfaitaire pour les communes dont le potentiel fiscal par habitant dépasse un certain seuil.

Considérant que la population INSEE a légèrement diminué pour 2025 (4642 habitants contre 4697 pour 2024), le montant de la DGF va déjà diminuer d'environ 5 000 €.

Au regard du contexte politique actuel, il est difficile d'estimer le montant global de la DGF. Si les mesures discutées actuellement sont votées, la DGF devrait être de 418 000 €.

2) Taxes directes locales

Les valeurs locatives augmenteront de 1,7 % en 2025 contre 3,9 % en 2024.

Ces valeurs servent de base à l'élaboration du budget des taxes.

3) Produits des services, ventes directes, participations

Le même niveau de recettes est projeté pour les produits des services et ventes directes : accueil périscolaire, cantine, concessions, droits de place, locations immobilières, locations de salles...
Soit une recette estimée qui sera de l'ordre de 435 000 euros.

4) Autres dotations et recettes

La **dotation de solidarité Rurale** (DSR) devrait être maintenue en 2025 (environ 312 000 €).

Les dotations communautaires devraient rester constantes :

- **L'Attribution de compensation** (ACM) : environ 361 000 €
- La **Dotation de solidarité communautaire** (DSC) : environ 92 000 €

La **Dotation biodiversité et aménités rurales** devrait être maintenue en 2025 (environ 18 700 €).

La **Taxe communale sur la consommation finale d'électricité** (TCCFE) acquittée par les fournisseurs d'électricité nous apporte une recette estimée à 100 000 € pour 2025.

La **Taxe sur les pylônes** permet de percevoir environ 40 000 euros par an.

Enfin la **Taxe additionnelle aux droits de mutation à titre onéreux** est restée relativement dynamique malgré la hausse des taux d'intérêts (102 391 € perçus). Nous partirons sur une recette de 100 000 € pour 2025.

B) Les dépenses de fonctionnement

1) Surveiller et contenir les dépenses de fonctionnement

Comme nous l'avons vu précédemment, les dépenses de fonctionnement ont augmenté de +3,01 % pour les raisons évoquées.

Il reste donc indispensable de poursuivre la recherche de maîtrise de nos dépenses de fonctionnement.

Au-delà d'autres investissements permettant d'aboutir à des économies d'énergie (exemple : isolation, éclairage led ...), la rationalisation des dépenses de gestion courante doit se poursuivre (électricité, fournitures, ...).

2) Contenir la masse salariale tout en offrant un service de qualité à la population.

Les dépenses de personnel représentent le plus gros poste de dépenses du budget de la section de fonctionnement avec plus de 52,88 % en 2024.

Comme nous l'avons vu précédemment, l'augmentation importante de la masse salariale en 2024 résulte en majorité de nombreux arrêts maladie et des remplacements qui en ont découlé.

Les objectifs pour 2025 seront donc de mettre en œuvre des mesures pour essayer de limiter les arrêts de travail (et/ou leur durée), et de contenir l'évolution de notre masse salariale (en tenant compte du glissement vieillesse technicité et des réformes gouvernementales) tout en conservant un personnel qualifié pour offrir un service de qualité à la population.

C) La programmation des investissements

Nous avons la volonté de veiller à l'entretien de nos bâtiments communaux tout en engageant des investissements conformes aux engagements que nous avons pris vis-à-vis des habitants.

1) Le remboursement du capital des emprunts

Le remboursement du capital augmente au fur et à mesure que la charge des intérêts diminue. Pour 2025, il sera de 114 070 €.

2) Les investissements courants

La commune possède un patrimoine important (bâtiments, écoles, logements) qu'il faut entretenir régulièrement.

Chaque année, nous devons consacrer entre **100 000 et 150 000 euros** pour les investissements structurels nécessaire à la vie de ce patrimoine.

3) Les grands projets

a. La poursuite et l'achèvement des projets

Marchés et/ou travaux en cours

Budget principal

- Création d'une salle sport/culture au Stade Marcel Crusem, d'aménagement de vestiaires, d'un club house et de toilettes PMR pour le club de foot, d'un bassin de récupération des eaux pluviales et d'une fermeture bardée de la tribune existante
- Réalisation d'un terrain synthétique (foot à 5)
- Rénovation thermique du Centre socioculturel
- Aménagement de l'entrée Nord dont enfouissement des réseaux secs
- Pose d'un éclairage LED sur les terrains d'honneur et d'entraînement du stade Marcel Crusem
- Extension de la vidéoprotection
- Maîtrise d'œuvre pour l'extension et la rénovation de la salle multi-activités
- Enfouissement des réseaux secs rue de la Quemine et rue Jean Jaurès
- Marché pluriannuel de travaux d'amélioration localisée de la voirie 2023-2026

Budget Assainissement

- Travaux concernant le Saut des Maly

Budget eau

- Travaux concernant le Saut des Maly
- Remplacement des automatismes (Principal et Reprise)
- Etude pour la sécurisation de l'alimentation en eau
- Etude pour la réfection du château d'eau semi-enterré
- Marché pluriannuel de travaux de renouvellement des réseaux d'eau potable et remplacement des branchements plomb 2023-2026 (Rue Jean Jaurès et rue de la Quemine)

Etudes en cours et/ou marchés de travaux prêts à être lancés

Budget principal

- Maîtrise d'œuvre pour la construction du Centre Technique Municipal
- Rénovation thermique de l'école Jean Jaurès
- Travaux de consolidation et restauration de la façade est du château
- Sécurisation du passage à niveau PN9
- Extension et rénovation de la salle multi-activités + désimperméabilisation du parking et création d'ombrières
- Etude de rénovation thermique pour la salle Hofheim

Budget eau

- Travaux de sécurisation de l'alimentation en eau
- Maîtrise d'œuvre et travaux de réfection du château d'eau semi-enterré

b. Les nouveaux projets

Budget principal

- Acquisition d'un tracteur avec brosse de désherbage et matériel de salage
- Création d'un nouveau terrain Futsal extérieur
- Aires de jeux
- Travaux de gestion des pollutions des sols des anciens sites Milandri et UFP
- Etude concernant le bâtiment des moines
- Etude concernant la maison des associations + création d'une voirie
- Rénovation de logements communaux

Dans la continuité des années précédentes, des travaux de renouvellement de voiries seront réalisés.

Budget Assainissement

- Fourniture et pose d'un déflecteur hydraulique pour la STEP
- Révision de la STEP

Budget eau

- Remplacement de conduites d'eau pour l'année 2025
- Diagnostic + travaux de réfection du château d'eau semi-enterré
- Acquisition d'un petit camion en cas de non transfert de l'eau ?

Les tableaux ci-dessous ne sont pas des engagements mais un prévisionnel évolutif.

Budget		Budget Investissements - planification (en euros TTC)		
		2025	2026	2027
Général	Logiciels	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €
Général	Matériel Bureau et informatique	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €
Général	Mobilier	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €
Général	Véhicules	100 000,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €
Général	Emprunts	114 070,00 €	115 541,67 €	105 308,12 €
Général	Terrain nu	100 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €
Général	Travaux de patrimoine	150 000,00 €	150 000,00 €	150 000,00 €
Général	Aires de jeux	40 000,00 €		
Général	Rénovation thermique du Centre socioculturel	448 978,00 €		
Général	Création d'une salle sport/culture au Stade Marcel Crusem, d'aménagement de vestiaires, d'un club house et de toilettes PMR pour le club de foot, d'un bassin de récupération des eaux pluviales et d'une fermeture bardée de la tribune existante + Réalisation d'un terrain synthétique (foot à 5)	122 334,00 €		
Général	Travaux de désimperméabilisation des cours d'école + création des préaux (Ecole Jean Prouvé et Jean Jaurès)	11 716,00 €		
Général	Aménagement de l'entrée Nord dont enfouissement des réseaux secs	1 485 693,42 €	800 000,00 €	
Général	Sécurisation du passage à niveau PN9	300 000,00 €	488 258,44 €	
Général	Pose d'un éclairage LED sur les terrains d'honneur et d'entraînement du stade Marcel Crusem	70 344,00 €		
Général	Rénovation thermique de l'école Jean Jaurès	1 000 000,00 €	856 673,00 €	
Général	Enfouissement des réseaux rue de la Quemine et rue Jean Jaurès	690 000,00 €		
Général	Marché pluriannuel de travaux d'amélioration localisée de la voirie 2023-2026	288 000,00 €	288 000,00 €	
Général	Travaux de consolidation et restauration de la façade est du château	500 000,00 €	1 000 000,00 €	
Général	Extension de la vidéoprotection	95 000,00 €		
Général	Maîtrise d'œuvre + travaux pour la construction du Centre Technique Municipal	50 000,00 €	1 500 000,00 €	650 000,00 €
Général	Travaux de gestion des pollutions des sols des anciens sites Milandri et UFP	100 000,00 €	1 700 000,00 €	200 000,00 €
Général	Création d'un nouveau terrain Futsal	150 000,00 €		
Général	Maîtrise d'œuvre + travaux d'extension et rénovation de la salle multi-activités + désimperméabilisation du parking et création d'ombrières	50 000,00 €	800 000,00 €	
Général	Etude de rénovation thermique pour la salle Hofheim	25 000,00 €		
Général	Etude concernant la maison des associations + création d'une voirie	20 000,00 €		
Général	Etude concernant le bâtiment des moines	10 000,00 €		
TOTAL		5 938 135 €	7 845 473 €	1 252 308 €

		Budget Investissements – planification (en euros TTC)		
Budget	Investissements	2025	2026	2027
Assainissement	Travaux concernant le Saut des Maly	448 000,00 €		
Assainissement	Révision de la STEP	30 000,00 €		
Assainissement	Fourniture et pose d'un déflecteur hydraulique pour la STEP	45 600,00 €		
TOTAL		523 600 €		

		Budget Investissements – planification (en euros TTC)		
Budget	Investissements	2025	2026	2027
Eau	Remplacement des automatismes (Principal et Reprise)	90 000,00 €		
Eau	Marché pluriannuel de travaux de renouvellement des réseaux d'eau potable et remplacement des branchements plomb 2023-2026	288 000,00 €	288 000,00 €	
Eau	Travaux concernant le Saut des Maly	475 000,00 €		
Eau	Diagnostic + Travaux de sécurisation de l'alimentation en eau	450 000,00 €		
Eau	Diagnostic du château d'eau DEMAY	3 800,00 €		
Eau	Diagnostic + travaux de réfection du château d'eau semi-enterré	265 000,00 €	200 000,00 €	
TOTAL		1 481 800 €	488 000 €	

D) La stratégie de financement

Le besoin de financement se mesure en section d'investissement. Il est égal à l'excédent des dépenses sur les recettes réalisées au cours de l'exercice, y compris les restes à réaliser.

Il est couvert par les « réserves » internes de la collectivité (excédent de fonctionnement reporté) et peut également nécessiter des emprunts nouveaux.

Compte tenu des travaux planifiés pour le château d'eau semi-enterré et pour la sécurisation de l'alimentation en eau potable, un emprunt sera nécessaire pour le budget annexe Eau.

Au-delà du partenariat au sein du bloc local entre la Ville et la Communauté de communes, la recherche et la mobilisation de financeurs extérieurs continuera de faire partie de notre stratégie de financement. DETR, DSIL, FNADT, Fonds Vert, FIPD, Région Grand Est, Département, Agence de l'Eau, SDE 54, PNRL, Fondation du patrimoine, Agence Nationale du Sport, FFF, appels à projets nationaux, financements européens, ..., sont autant de partenaires qui seront mobilisés.

Conclusion

Le contexte particulièrement instable de l'élaboration budgétaire 2025 met l'ensemble des collectivités dans l'expectative. Leur contribution au redressement des comptes publics n'est pas encore votée mais, quoi qu'il en soit, elle aura un impact sur le budget de notre collectivité.

Pour autant, la commune de Dieulouard souhaite maintenir ses priorités portées depuis le début du mandat : poursuivre notre programme d'investissement pour la transition écologique, l'adaptation de notre ville au réchauffement climatique et l'amélioration du cadre vie, maintien d'un haut niveau de service public rendu au quotidien, maintien de notre soutien aux associations, et ce sans augmentation du taux de la part communale des impôts locaux.

Nous poursuivrons donc notre recherche de l'équilibre budgétaire qui se fera aussi bien sur le plan des économies de fonctionnement à travers le plan de maîtrise des dépenses qu'à travers l'exploration de ressources nouvelles.